

La confiance
ça se mérite

Amundi

Rapport financier semestriel

1^{ER} SEMESTRE 2018



SOMMAIRE

1

EXAMEN DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU PREMIER SEMESTRE 2018 **3**

1.1	Activité et résultats consolidés d'Amundi	4
1.2	Situation financière	10
1.3	Transactions avec les parties liées	11
1.4	Évènements récents et perspectives	11
1.5	Facteurs de risques	12

2

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU 30 JUIN 2018 **13**

2.1	Cadre général	14
2.2	États financiers consolidés	14
2.3	Notes annexes aux états financiers consolidés	28

3

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE **59**

3.1	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	60
-----	--------------------------------------------------------------------------------	----

4

PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL **61**

4.1	Attestation du responsable	62
-----	----------------------------	----

REMARQUES GÉNÉRALES

La société Amundi, société anonyme de droit français, dont le siège social est 91-93, boulevard Pasteur, 75015 France ; immatriculée sous le numéro d'identification 314 222 902 RCS Paris est dénommée la « Société » dans le présent rapport financier. L'expression le « Groupe » ou le « Groupe Amundi » désigne la Société, ses filiales, succursales et participations.

À la date du 30 juin 2018, le capital social de la Société s'élève à 503 776 405 euros, divisé en 201 510 562 actions, toutes de la même classe, et qui sont toutes entièrement libérées et souscrites. Elles confèrent toutes le même droit de vote.

Présentation de l'information financière et autres informations

Ce rapport comprend les états financiers consolidés d'Amundi pour l'exercice annuel clos le 31 décembre 2017 et les exercices semestriels clos les 30 juin 2017 et 2018, et ayant fait l'objet d'un rapport des commissaires aux comptes. Les comptes annuels

consolidés ont été établis en normes IFRS et les comptes semestriels ont été établis conformément à la norme comptable internationale « IAS 34 ».

Informations prospectives

Ce rapport peut contenir des projections concernant la situation financière et les résultats des activités et des métiers d'Amundi. Ces données ne représentent pas des prévisions au sens du règlement européen 809/2004 du 29 avril 2004 (article 2, § 10).

Ces projections et prévisions sont fondées sur des opinions et des hypothèses actuelles relatives à des événements futurs. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces projections et prévisions qui sont soumises à des risques inhérents, des incertitudes et des hypothèses relatives à Amundi, ses filiales et ses investissements, au développement de ses activités, aux tendances du secteur, aux futurs investissements et acquisitions, à l'évolution de la conjoncture économique, ou à celle relative aux principaux marchés locaux d'Amundi, à la concurrence et à la réglementation. La réalisation de ces événements étant incertaine, leur issue pourrait se révéler différente de celle envisagée aujourd'hui, ce qui est susceptible d'affecter significativement les résultats attendus. Le lecteur doit prendre en considération ces facteurs de risques

et d'incertitude avant d'établir son propre jugement. Les dirigeants d'Amundi ne s'engagent en aucun cas à publier des modifications ou des actualisations de ces projections et prévisions. Aucune information figurant dans ce rapport financier semestriel ne doit être comprise comme étant une prévision de résultat.

Les informations contenues dans ce rapport, dans la mesure où elles sont relatives à d'autres parties qu'Amundi, ou sont issues de sources externes, n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes et aucune déclaration ni aucun engagement n'est donné à leur égard, et aucune certitude ne doit être accordée sur l'exactitude, la sincérité, la précision et l'exhaustivité des informations ou opinions contenues dans ce rapport. Ni Amundi ni ses représentants ne peuvent voir leur responsabilité engagée pour une quelconque négligence ou pour tout préjudice pouvant résulter de l'utilisation de ce rapport ou de son contenu ou de tout ce qui leur est relatif ou de tout document ou information auxquels il pourrait faire référence.

Facteurs de risques

Le lecteur est fortement encouragé à examiner attentivement les facteurs de risque décrits dans le document de référence enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers, le 10 avril 2018 sous le numéro R. 18-011.

La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation ou les résultats financiers du Groupe Amundi. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par le

Groupe à la date du présent rapport, pourraient avoir le même effet négatif sur le Groupe Amundi, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou les perspectives de croissance ainsi que sur le prix des actions cotées sur Euronext Paris (ISIN : FR0004125920).

Toutes ces informations sont disponibles sur les sites Internet de la Société (le-groupe.amundi.com/actionnaires) et de l'AMF (www.amf-france.org).



Examen des résultats et de la situation financière du premier semestre 2018

1.1			
	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI	4	
1.1.1	Encours sous gestion et collecte nette	4	
1.1.2	Compte de résultat consolidé	6	
1.2			
	SITUATION FINANCIÈRE	10	
1.2.1	Ratio de solvabilité	10	
1.2.2	Endettement financier net	11	
1.3			
	TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES		11
1.4			
	ÉVÈNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES		11
1.4.1	Évènements récents	11	
1.4.2	Perspectives	12	
1.5			
	FACTEURS DE RISQUES		12

1.1 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS D'AMUNDI

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2018 l'activité et les résultats d'Amundi sont en forte progression, et en avance sur les objectifs stratégiques.

Le haut niveau de profitabilité a été atteint grâce à la poursuite de la dynamique de croissance et à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle, ainsi que par l'intégration réussie de Pioneer, qui porte ses fruits.

Dans un environnement moins favorable, Amundi a poursuivi sa dynamique de croissance, avec + 42,2 milliards d'euros de collecte nette, portant les encours sous gestion à 1 466 milliards d'euros au 30 juin 2018.

Les résultats sont en hausse sensible :

- le résultat net comptable ⁽¹⁾ s'élève à 454 millions d'euros, soit une hausse de 58 % par rapport au 1^{er} semestre 2017 publié ;
- à périmètre comparable (données ajustées ⁽²⁾ et combinées ⁽³⁾), Amundi affiche d'excellentes performances financières : les revenus nets de gestion sont en solide croissance (+ 4,8 %), le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,4 points, à 50,5 %, et le résultat net ajusté atteint 492 millions d'euros, en hausse de 13,6 %.

1.1.1 Encours sous gestion et collecte nette

En milliards d'euros	Encours sous gestion	Collecte nette	Effet marché	Effet périmètre
Au 31/12/2016	1 083			
Flux T1 2017		+ 32,5	+ 12,5	/
Au 31/03/2017	1 128			
Flux T2 2017		(3,7)	(3,1)	/
Au 30/06/2017	1 121			
Intégration de Pioneer	/	/	/	+ 242,9
Flux T3 2017		+ 31,2	+ 5,3	/
Au 30/09/2017	1 400			
Flux T4 2017		+ 13,1	+ 12,7	/
Au 31/12/2017	1 426			
Flux T1 2018		+ 39,8	(13,5)	/
Au 31/03/2018	1 452			
Flux T2 2018		+ 2,6	+ 11,4	/
Au 30/06/2018	1 466			

L'activité du semestre est marquée par une collecte nette élevée (+ 42 milliards d'euros, pour un objectif de 50 milliards d'euros en moyenne par an), tirée par les actifs de moyen long terme (MLT ⁽⁴⁾), par le Retail, et par l'international.

Après un premier trimestre extrêmement dynamique, la collecte du deuxième trimestre reste bien orientée (+ 2,6 milliards d'euros vs - 2,9 milliards d'euros au 2^e trimestre 2017), la poursuite de la collecte en actifs de moyen long terme compensant les sorties saisonnières en produits de trésorerie.

Les encours gérés par Amundi atteignent 1 466 milliards d'euros au 30 juin 2018 grâce au bon niveau d'activité, avec un effet de marché légèrement négatif au semestre (- 2,1 milliards d'euros). Ce niveau d'encours représente une progression de + 2,8 % sur 6 mois (par rapport au 31 décembre 2017) et de + 7,5 % sur un an (par rapport au 30 juin 2017).

(1) Y compris coûts d'intégration et amortissement des contrats de distribution.

(2) Données ajustées au S1 2018 : avant amortissement des contrats de distribution (25 millions d'euros après impôts) et avant coûts d'intégration de Pioneer (12 millions d'euros après impôts). Voir section méthodologie de ce rapport financier semestriel.

(3) Données combinées Amundi + Pioneer : 6 mois Amundi + 6 mois Pioneer en 2017 et 2018.

(4) Produits moyen long terme (MLT) = hors Trésorerie : actions, obligations, diversifiés, actifs réels et structurés.

1.1.1 ENCOURS SOUS GESTION ET COLLECTE NETTE COMBINÉS PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

En milliards d'euros	Encours sous gestion			Var. 30/06/2018- 30/06/2017	Collecte nette combinée	
	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017		S1 2018	S1 2017
Retail hors joint ventures	414	406	385	+ 7,5 %	+ 11,1	+ 14,9
Joint ventures	140	118	105	+ 33,1 %	+ 23,5	+ 7,3
Total Retail	554	524	490	+ 12,9 %	+ 34,6	+ 22,2
Institutionnels ⁽¹⁾	913	902	874	+ 4,5 %	+ 7,8	+ 4,1
TOTAL HORS JOINT VENTURES	1 326	1 308	1 259	+ 5,3 %	+ 18,9	+ 19,0
TOTAL Y.C. JOINT VENTURES	1 466	1 426	1 364	+ 7,5 %	+ 42,4	+ 26,3

(1) Y compris fonds de fonds.

Au S1 2018, Amundi a connu un niveau d'activité élevé, notamment dans le *Retail* avec une poursuite de la dynamique commerciale dans tous les canaux de distribution ; dans le segment Institutionnel, l'activité est en progression par rapport au 1^{er} semestre 2017. Au 2^e trimestre 2018, la collecte a été affectée par l'effet négatif saisonnier sur les produits de trésorerie et par un contexte moins favorable en *Retail* (notamment pour les distributeurs tiers en Europe).

- Les encours du segment **Retail** s'élevaient à fin juin 2018 à 554 milliards d'euros, en croissance de + 12,9 % par rapport à fin juin 2017.
- Les encours sur le segment **Institutionnels** progressent quant à eux de + 4,5 % par rapport au 30 juin 2017, à 913 milliards d'euros.

Analyse des encours sous gestion et collecte nette combinés du segment Retail

En milliards d'euros	Encours sous gestion			Var. 30/06/2018- 30/06/2017	Collecte nette combinée	
	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017		S1 2018	S1 2017
Réseaux France	110	107	103	+ 6,5 %	+ 3,2	+ 1,1
Réseaux internationaux	122	118	113	+ 8,0 %	+ 5,0	+ 5,2
Joint ventures	140	118	105	+ 33,1 %	+ 23,5	+ 7,3
Distributeurs Tiers	182	181	169	+ 7,4 %	+ 3,0	+ 8,5
TOTAL RETAIL	554	524	490	+ 12,9 %	+ 34,6	+ 22,2
TOTAL RETAIL HORS JOINT VENTURES	414	406	385	+ 7,5 %	+ 11,1	+ 14,9

Au S1 2018 le segment **Retail** affiche une belle dynamique, avec une collecte nette de + 34,6 milliards d'euros (contre + 22,2 milliards d'euros au S1 2017), réalisée dans tous les canaux de distribution. La bonne performance commerciale des **réseaux France** (+ 3,2 milliards d'euros) se poursuit, portée par les Unités de Compte dans les souscriptions en Assurance Vie (confirmant la reprise observée depuis mi-2016). Dans les **réseaux internationaux**, les flux

demeurent soutenus à + 5 milliards d'euros, illustrant le succès du partenariat avec UniCredit (en Italie notamment avec une collecte nette de + 4,4 milliards d'euros, essentiellement en produits MLT, et portée par la gestion sous mandat et les Unités de Compte). La collecte des **distributeurs tiers** est de + 3,0 milliards d'euros, tirée par la France et l'Asie. Dans les **joint ventures** asiatiques, les flux ont à nouveau été élevés (+ 23,5 milliards d'euros), principalement en Chine.

Analyse des encours sous gestion et collecte nette combinés du segment Institutionnels

En milliards d'euros	Encours sous gestion			Var. 30/06/2018- 30/06/2017	Collecte nette combinée	
	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017		S1 2018	S1 2017
Institutionnels et Souverains ⁽¹⁾	375	354	344	+ 8,8 %	+ 20,5	+ 4,8
Corporates et Épargne entreprise	117	129	115	+ 2,0 %	(10,7)	(3,4)
Assureurs CA et SG	421	419	414	+ 1,6 %	(2,0)	+ 2,7
TOTAL INSTITUTIONNELS	913	902	874	+ 4,5 %	+ 7,8	+ 4,1

(1) Y compris fonds de fonds.

Le segment des **Institutionnels** enregistre un bon niveau d'activité de + 7,8 milliards d'euros au S1 2018 (contre + 4,1 milliards d'euros au S1 2017), avec une activité commerciale dynamique pour les clients souverains et autres institutionnels. L'activité du segment **Corporates** et Épargne Entreprises

(- 10,7 milliards d'euros) est marquée par l'effet saisonnier des produits de trésorerie (- 13,7 milliards d'euros), qui est compensé par un bon niveau de collecte en actifs MLT (+ 3,0 milliards d'euros, notamment en Épargne Entreprises).

1.1.1.2 ENCOURS SOUS GESTION ET COLLECTE NETTE COMBINÉS PAR CLASSE D'ACTIFS

En milliards d'euros	Encours sous gestion			Var. 30/06/2018- 30/06/2017	Collecte nette combinée	
	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017		S1 2018	S1 2017
Actions	244	232	213	+ 14,1 %	+ 11,3	+ 4,1
Diversifiés	267	255	242	+ 10,2 %	+ 15,1	+ 8,3
Obligations	657	646	638	+ 3,0 %	+ 9,7	(3,0)
Actifs réels, alternatifs et structurés	71	70	67	+ 5,7 %	+ 0,5	+ 1,7
TOTAL ACTIFS MLT	1 238	1 203	1 160	+ 6,7 %	+ 36,5	+ 11,1
Trésorerie	228	223	204	+ 12,2 %	+ 5,9	+ 15,2
TOTAL ENCOURS	1 466	1 426	1 364	+ 7,5 %	+ 42,4	+ 26,3

Par classe d'actifs, la collecte nette est composée principalement d'actifs MLT (+ 36,5 milliards d'euros soit 86 % du total), notamment en Diversifiés et Actions.

À noter parmi les succès commerciaux de ce 1^{er} semestre (hors JVs) :

- **poursuite de gains de parts de marché en ETF** : la collecte en ETF demeure soutenue au S1 2018 à + 2,9 milliards d'euros (Amundi est le 3^e meilleur collecteur en Europe ⁽¹⁾, portant les encours à 40,5 milliards d'euros au 30 juin 2018 en Europe

(5^e rang ⁽¹⁾). Au total, les encours de la gestion passive et *Smart beta* s'élèvent à 97 milliards d'euros au 30 juin 2018, soit + 21 % sur 12 mois ;

- **un développement continu des actifs réels** : l'Immobilier enregistre une collecte nette de + 1,3 milliards d'euros au S1 2018, portant les encours à 29 milliards d'euros au 30 juin 2018. À noter une montée en puissance de la dette privée avec + 1,1 milliards d'euros de collecte nette au S1 2018, portant les encours à 6,8 milliards d'euros au 30 juin 2018.

1.1.1.3 ENCOURS SOUS GESTION ET COLLECTE NETTE COMBINÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

En milliards d'euros	Encours sous gestion			Var. 30/06/2018 -30/06/2017	Collecte nette	
	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017		S1 2018	S1 2017
France	843	841	820	+ 2,8 %	+ 0,6	+ 8,4
Italie	178	175	167	+ 7,0 %	+ 6,7	+ 4,3
Europe hors France et Italie	151	150	137	+ 10,1 %	+ 1,9	+ 3,4
Asie	206	177	159	+ 30,2 %	+ 30,1	+ 8,1
Reste du monde	88	83	82	+ 7,6 %	+ 3,2	+ 2,1
Total International	624	585	544	+ 14,6 %	+ 41,8	+ 17,9
% total	42,6 %	41 %	39,9 %	+ 2,7 pts	98,6 %	68,1 %
TOTAL	1 466	1 426	1 364	+ 7,5 %	+ 42,4	+ 26,3

D'un point de vue géographique, la collecte nette est toujours tirée par l'international avec une contribution importante de l'Asie (+ 30,1 milliards d'euros) portée par les JVs, le Japon, Hong Kong et Taiwan, et de l'Italie (+ 6,7 milliards d'euros, en progression par rapport au S1 2017) où le partenariat avec UniCredit porte ses fruits. La France affiche un bon niveau d'activité en actifs MLT (*Retail* et

Épargne Entreprise), compensé par des sorties en produits de trésorerie.

Sur un an, les encours sous gestion à l'international augmentent ainsi de + 14,6 %, représentant 43 % du total d'Amundi, et 58 % des encours hors assureurs Crédit Agricole et Société Générale.

1.1.2 Compte de résultat consolidé

Les résultats d'Amundi s'inscrivent en forte croissance tant au 1^{er} semestre que sur le 2^e trimestre, grâce à un effet de ciseaux favorable entre la progression des revenus de gestion et la réduction des charges d'exploitation.

Ces bons résultats confirment la capacité du Groupe à se développer tout en maîtrisant ses coûts, notamment grâce aux synergies liées à l'intégration de Pioneer.

Le résultat comptable du 1^{er} semestre 2018 (y compris coûts d'intégration et amortissement des contrats de distribution) s'élève

à 454 millions d'euros, en forte hausse de + 58 % par rapport au S1 2017 publié, bénéficiant à la fois de la contribution de Pioneer (consolidé à partir du 1^{er} juillet 2017), de la bonne dynamique de développement et d'une bonne maîtrise des coûts.

Le Bénéfice Net par Action atteint 2,25 euros, en croissance de + 43,6 % par rapport au S1 2017, à comparer avec l'objectif de relution annoncé ⁽²⁾ de + 30 %.

(1) Source DB ETF Monthly Review & Outlook, end June 2018.

(2) Communiqué Amundi du 12 décembre 2016.

DONNÉES AJUSTÉES ET COMBINÉES

Afin de présenter un compte de résultat plus proche de la réalité économique, les ajustements suivants sont réalisés :

- au S1 2018 : retraitement des coûts d'intégration liés à Pioneer et de l'amortissement des contrats de distribution (comptabilisé en déduction des revenus nets) avec SG, BAWAG et UniCredit ;

- au S1 2017 : retraitement des coûts d'intégration liés à Pioneer et d'amortissement des contrats de distribution (comptabilisé en déduction des revenus nets) avec SG et BAWAG uniquement (le contrat avec UniCredit n'ayant démarré qu'au T3 2017).

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ ⁽¹⁾ ET AJUSTÉ

En millions d'euros	S1 2018	S1 2017	Variation
Revenus nets ajustés ⁽²⁾	1 340	1 340	=
dont Commissions nettes de gestion	1 259	1 216	+ 3,5 %
dont Commissions de surperformance	88	69	+ 26,8 %
dont Produits financiers et autres produits nets ⁽²⁾	(6)	55	NS
Charges générales d'exploitation ajustées ⁽³⁾	(677)	(709)	(4,6) %
Résultat brut d'exploitation ajusté ^{(2) (3)}	664	631	+ 5,2 %
Coefficient d'exploitation ajusté ^{(2) (3)}	50,5 %	52,9 %	(2,4) pts
Coût du risque & Autres	(10)	(6)	NS
Sociétés mises en équivalence	25	16	+ 62,5 %
Résultat avant impôt ajusté ^{(2) (3)}	679	640	+ 6,1 %
Impôts sur les sociétés ^{(2) (3)}	(188)	(208)	(9,6) %
Résultat net part du Groupe ajusté ^{(2) (3)}	492	433	+ 13,6 %
Amortissement contrats distribution net d'impôts	(25)	(6)	NS
Coûts d'intégration Pioneer net d'impôts	(12)	(21)	NS
Résultat net part du Groupe	454	406	+ 11,8 %

(1) Données combinées aux S1 2018 et S1 2017 (6 mois Amundi + 6 mois Pioneer) et T2 2018 et T2 2017 (3 mois Amundi + 3 mois Pioneer).

(2) Hors amortissement des contrats de distribution de UniCredit, SG et Bawag.

(3) Hors coûts d'intégration de Pioneer.

Le **résultat net part du Groupe ajusté** du premier semestre 2018 s'inscrit à **492 millions d'euros** ⁽¹⁾, en progression de 13,6 % par rapport à la même période de 2017. **Cette hausse est supérieure à l'objectif annoncé de + 7 % par an** ⁽²⁾.

Ce bon résultat est tiré par une solide croissance des revenus nets de gestion (1 347 millions d'euros) de + 4,8 %, en lien avec la croissance des encours sous gestion sur 12 mois, par la mise en œuvre rapide des synergies liées à l'intégration de Pioneer, par une bonne maîtrise des charges d'exploitation malgré les frais supplémentaires de recherche externe liés à la réglementation MiFID.

Le résultat brut d'exploitation ajusté est ainsi en hausse de 5,2 % à 664 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation ajusté s'établit à 50,5 % en nette amélioration de 2,4 points par rapport au S1 2017.

Compte tenu notamment de la contribution en hausse de 63 % des sociétés mises en équivalence (*joint ventures* asiatiques essentiellement), et d'une charge d'impôt de 188 millions d'euros, en diminution notamment grâce à la suppression de la taxe sur les dividendes en France et à la réforme fiscale aux États-Unis, le résultat net ajusté part du Groupe ressort au total à 492 millions d'euros.

1.1.2.1 REVENUS NETS COMBINÉS ET AJUSTÉS

En millions d'euros	S1 2018	S1 2017	S1 2018/ S1 2017
Revenus nets de gestion	1 347	1 285	+ 4,8 %
Produits nets financiers et Autres produits nets	(7)	55	NS
REVENUS NETS COMBINÉS ET AJUSTÉS	1 340	1 340	=

Les revenus nets ont atteint au premier semestre 1 340 millions d'euros, stables par rapport au premier semestre 2017, avec une progression sensible des revenus nets de gestion, compensée par de moindres produits financiers. La contribution négative des produits financiers nets (- 7 millions d'euros) est notamment liée aux charges

d'intérêt et à l'effet du *Mark to Market* sur le portefeuille de placement. Pour mémoire, les produits financiers du S1 2017 comprenaient un montant important de plus-values de placement réalisées dans le cadre du financement de l'acquisition de Pioneer.

(1) Données ajustées au S1 2018 : avant amortissement des contrats de distribution (25 millions d'euros après impôts) et avant coûts d'intégration de Pioneer (12 millions d'euros après impôts). Au T2 2018 : avant amortissement des contrats de distribution (12 millions d'euros après impôts) et avant coûts d'intégration de Pioneer (6 millions d'euros après impôts).

(2) Objectif calculé à partir d'un RN ajusté et combiné en 2017 excluant le niveau non récurrent des produits financiers.

1.1.2.2 REVENUS NETS DE GESTION COMBINÉS

En millions d'euros	S1 2018	S1 2017	S1 2018/ S1 2016
Commissions nettes de gestion	1 259	1 216	+ 3,5 %
Commissions de surperformance	88	69	+ 26,8 %
REVENUS NETS DE GESTION COMBINÉS	1 347	1 285	+ 4,8 %

Les **revenus nets de gestion affichent une solide croissance** grâce à :

- des commissions nettes de gestion (1 259 millions d'euros) en hausse de + 3,5 %, en lien avec la croissance des encours sur 12 mois ;
- un niveau élevé de commissions de surperformance (88 millions d'euros, soit + 26,8 %), traduisant les bonnes performances des fonds ⁽¹⁾ au cours des 12 derniers mois.

1.1.2.3 COMMISSIONS NETTES DE GESTION ET MARGES COMBINÉES PAR SEGMENT DE CLIENTÈLE

En millions d'euros	S1 2018	S1 2017	S1 2018/ S1 2017
Retail			
Commissions nettes	919	888	+ 3,6 %
Encours sous gestion moyens hors JV	412 296	378 498	+ 8,9 %
Marge (en points de base – pb)	44,6 pb	46,9 pb	(2,3 pb)
Institutionnel hors assureurs CA et SG			
Commissions nettes	268	256	+ 4,9 %
Encours sous gestion moyens	496 567	474 629	+ 4,6 %
Marge (en points de base – pb)	10,8 pb	10,8 pb	=
Assureurs CA et SG			
Commissions nettes	71	72	(1,6 %)
Encours sous gestion moyens	420 076	409 613	+ 2,6 %
Marge (en points de base – pb)	3,4 pb	3,5 pb	(0,1 pb)
TOTAL COMMISSIONS NETTES	1 259	1 216	+ 3,5 %
Total Encours sous gestion moyens hors JV	1 328 938	1 262 740	+ 5,2 %
Marge moyenne (en points de base – pb)	18,9 pb	19,3 pb	(0,4 pb)

Les marges ⁽²⁾ affichent une bonne résistance : marge moyenne de 18,9 points de base contre 19,3 points de base au S1 2017. Les marges par segment connaissent des évolutions contrastées :

- la marge du segment *Retail* (hors JV, non consolidées) s'établit à un niveau proche de 45 points de base au premier semestre 2018, en retrait ;
- la marge du segment Institutionnels hors assureurs CA et SG est stable par rapport au premier semestre 2017 à 10,8 points de base ;
- la marge sur le segment des assureurs est quasi stable à 3,5 points de base au premier semestre.

1.1.2.4 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION COMBINÉES ET AJUSTÉES

En millions d'euros	S1 2018	S1 2017	S1 2018/ S1 2017
Charges de personnel	(436)	(467)	(6,6) %
Autres charges générales d'exploitation	(241)	(242)	(0,7) %
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION COMBINÉES ET AJUSTÉES	(677)	(709)	(4,6) %

Les **charges d'exploitation combinées et ajustées sont en diminution sensible**, grâce à l'exécution rapide du plan d'intégration de Pioneer (environ 70 % des réductions d'effectifs

ont été réalisés à fin juin 2018), et malgré la prise en compte des frais de recherche externe liés à la réglementation MiFID (*Markets in Financial Instruments Directive*).

(1) Il est rappelé que les commissions de performances sont comptabilisées à la date anniversaire des fonds, en prenant en compte la performance des 12 mois précédents.

(2) Hors commissions de surperformance.

1.1.2.5 RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION ET COEFFICIENT D'EXPLOITATION COMBINÉS ET AJUSTÉS

En millions d'euros	S1 2018	S1 2017	S1 2017/ S1 2016
Revenus nets (a)	1 340	1 340	=
Charges générales d'exploitation (b)	(677)	(709)	(4,6) %
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION COMBINÉ ET AJUSTÉ	664	631	+ 5,2 %
Coefficient d'exploitation combiné et ajusté (b)/(a) (en %)	50,5 %	52,9 %	(2,4 pts)

1.1.2.5 INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP)

Afin de présenter un compte de résultat plus proche de la réalité économique, Amundi publie des données ajustées qui sont définies ainsi : elles excluent les coûts liés à l'intégration de Pioneer, ainsi que les amortissements des contrats de distribution avec SG, Bawag et UniCredit depuis le 1^{er} juillet 2017 (voir supra).

Par ailleurs, pour apprécier la performance du nouveau groupe à périmètre comparable, Amundi publie également des données combinées pour le S1 2017, qui incluent 6 mois de Pioneer et 6 mois d'Amundi. Ces données ajustées et combinées se réconcilient avec les données comptables de la manière suivante :

En millions d'euros	S1 2018	S1 2017	S1 2017	T2 2018	T2 2017	T2 2017
	Réalisé	Combiné	Publié	Réalisé	Combiné	Publié
Revenus nets (a)	1 304	1 331	910	660	684	478
+ Amortissement des contrats de distribution avant impôts	35,6	8	8	18	4	4
Revenus nets ajustés (b)	1 340	1 340	918	677	688	482
Charges d'exploitation (c)	(694)	(741)	(486)	(349)	(381)	(258)
+ Coûts d'intégration Pioneer avant impôts	18	32	32	8	26	26
Charges d'exploitation ajustées (d)	(677)	(709)	(454)	(340)	(354)	(232)
Résultat brut d'exploitation (e) = (a)+(c)	610	591	424	311	303	220
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION AJUSTÉ (F)=(B)+(D)	664	631	464	337	334	250
Coefficient d'exploitation (c)/(a)	53,2 %	55,6 %	53,4 %	52,9 %	55,7 %	54,0 %
Coefficient d'exploitation ajusté (d)/(b)	50,5 %	52,9 %	49,4 %	50,2 %	51,5 %	48,1 %
Coût du risque & Autres (g)	(10)	(6)	(4,4)	(6)	(2)	(2)
Sociétés mises en équivalence (h)	25	16	16	14	8	8
Résultat avant impôt (i) = (e)+(g)+(h)	626	600	435	319	309	226
RÉSULTAT AVANT IMPÔT AJUSTÉ (J) = (F)+(G) +(H)	679	640	475	345	339	256
Impôts sur les bénéfices (k)	(172)	(194)	148	(85)	(105)	(81)
Impôts sur les bénéfices ajustés (l)	(188)	(208)	162	(93)	(115)	(92)
Résultat net part du Groupe (i)+(k)	454	406	288	234	204	145
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ (J)+(L)	492	433	314	252	224	162

données comptables

données ajustées

S1 2017 combiné 6 mois Amundi + 6 mois Pioneer

T2 2017 combiné 3 mois Amundi + 3 mois Pioneer

1.2 SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2018, les capitaux propres tangibles d'Amundi s'élevaient à 1,9 milliards d'euros, un montant stable par rapport au 31 décembre 2017, la génération de capital du résultat net semestriel (+ 454 millions d'euros) étant compensée par la distribution du dividende de l'exercice 2017 (- 504 millions d'euros).

L'agence de notation Fitch a confirmé en juin 2018 la notation A+ d'Amundi, une des meilleures du secteur.

1.2.1 Ratio de solvabilité

Au 30 juin 2018, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le ratio global de solvabilité d'Amundi* s'élève à 17,1 % contre 64,2 % à fin juin 2017. Cette forte baisse s'explique par les éléments suivants : les ratios de solvabilité à fin juin 2017 prenaient en compte les effets positifs de l'augmentation de capital réalisée en avril 2017 sans

intégrer les effets prudeniels de l'acquisition de Pioneer, la finalisation de l'opération ayant eu lieu le 3 juillet 2017.

Avec un ratio CET1 de 13,9 % et de 17,1 % en total capital, Amundi respecte les exigences réglementaires.

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2018 Bâle III	31/12/2017 Bâle III	30/06/2017 Bâle III
Fonds propres de base de catégorie (CET1)	1 306	1 182	4 272
Fonds propres de catégorie 1 (<i>Tier 1 = CET1 + AT1</i>)	1 306	1 182	4 272
Fonds propres de catégorie 2 (<i>Tier 2</i>)	300	280	300
Total des fonds propres prudeniels	1 606	1 461	4 572
Total des emplois pondérés *	9 403	9 561	7 121
<i>dont Risque de crédit (hors franchises et CVA)</i>	4 430	4 679	3 611
<i>dont effet des franchises</i>	650	565	912
<i>dont effet Credit Value Adjustment (CVA)</i>	549	499	455
<i>dont Risque opérationnel et Risque de marché *</i>	3 774	3 314	2 143
Ratio de solvabilité CET1 *	13,9 %	12,4 %**	60,0 %**
Ratio global de solvabilité *	17,1 %	15,3 %	64,2 %

* Sous réserve de l'autorisation de la BCE concernant la prise en compte des éléments déjà déduits du calcul des fonds propres (essentiellement goodwill et déductions liées aux participations en devises étrangères) dans la détermination de la position de change structurelle (impact de - 944 millions d'euros sur les risques pondérés).

** Ratios full Bâle III : 11,9 % au 31/12/2017 et 60,1 % au 30/06/2017.

1.2.2 Endettement financier net

Comme au 31 décembre 2017, la position financière d'Amundi au 30 juin 2018 est nette prêteuse comme l'indique le tableau ci-dessous :

En millions d'euros	30/06/2018
a. Trésorerie nette	1 058
b. Placements volontaires (hors <i>seed money</i>) dans les fonds monétaires et dépôts bancaires court terme	679
c. Placements volontaires (hors <i>seed money</i>) dans les fonds obligataires	731
d. Liquidités (a+b+c)	2 468
e. Position nette d'appels de marge sur les dérivés ⁽¹⁾	(74)
<i>dont à l'actif du bilan</i>	762
<i>dont au passif du bilan</i>	836
f. Dettes à court terme auprès des établissements de crédit	504
g. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long terme auprès des établissements de crédit	69
h. Dettes financières courantes auprès des établissements de crédit (f+g)	573
i. Part à plus d'un an des dettes à moyen long terme auprès des établissements de crédit	507
j. Dettes financières non courantes auprès des établissements de crédit	507
K. ENDETTEMENT FINANCIER NET (H+J-D-E)	(1 314)

(1) Le principal facteur de variation de la position de trésorerie du Groupe provient des appels de marge sur les dérivés collatéralisés. Ce montant varie en fonction de la valeur de marché des dérivés sous-jacents.

(a) La trésorerie nette correspond aux soldes à l'actif et au passif des comptes à vue auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes de caisse et banque centrale.

(h) et (i) Les dettes auprès des établissements de crédit ne sont assorties d'aucune caution ni garantie.

Par ailleurs, pour mémoire, le Groupe a conclu le 23 octobre 2015 un contrat de crédit revolving syndiqué multidevisé d'un montant de 1 750 millions d'euros avec un syndicat international de prêteurs, d'une maturité initiale de cinq ans à compter de sa date de signature (renouvelé en octobre 2017 portant la maturité au 23 octobre 2022). Ce contrat a pour objectif d'augmenter le profil de liquidité du Groupe dans l'ensemble des devises couvertes et d'en sécuriser l'accès notamment, le cas échéant, pour faire face à des sorties sur certains

fonds du Groupe. Il comprend deux covenants qui étaient respectés au 30 juin 2018 : un niveau de capitaux propres tangibles minimum et un niveau de levier financier (*gearing*) rapportant l'endettement net au niveau de capitaux propres tangibles.

À noter qu'au 30 juin 2018 le LCR (*Liquidity Coverage Ratio*, ratio de couverture des besoins en liquidité à un mois sous situation de stress) d'Amundi était de 247 %.

1.3 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées sont décrites dans les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2018 en note 5.2.3 « *Transactions avec les parties liées* ».

1.4 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS ET PERSPECTIVES

1.4.1 Évènements récents

Résultats de l'augmentation de capital réservée aux salariés

La période de souscription de l'augmentation de capital réservée aux salariés (annoncée en février dernier) s'est achevée le 9 juillet. Cette opération, qui renforce le sentiment d'appartenance des collaborateurs après l'acquisition de Pioneer, a été réalisée dans le cadre des autorisations juridiques existantes votées par l'Assemblée générale de mai 2017.

Près de 1 000 collaborateurs issus de 14 pays ont participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 193 792 actions nouvelles (soit 0,1 % du capital) pour un montant global de 10 millions d'euros. L'incidence de cette opération sur le Bénéfice net par Action est non significative.

À l'issue de cette opération, les salariés détiennent 0,3 % du capital contre 0,2 % précédemment.

Un avis relatif à l'admission des actions nouvelles (Code ISIN : FR0004125920) sera publié par Euronext Paris le 2 août 2018. Ces actions nouvelles seront admises à la cotation le 6 août au matin. Cette émission porte à 201 704 354 le nombre d'actions composant le capital d'Amundi au 2 août 2018.

1.4.2 Perspectives

Commentant les résultats du 1^{er} semestre 2018 chiffres, Yves Perrier, Directeur Général, a déclaré :

« Au 1^{er} semestre 2018, Amundi est en avance sur sa feuille de route stratégique à la fois en activité et en profitabilité. L'intégration de Pioneer est réussie et porte ses fruits. Ces excellents résultats, dans un environnement moins favorable, confirment la solidité du business model du Groupe qui repose sur la diversité de ses lignes métiers (clientèles, expertises et géographies). Amundi dispose d'un potentiel de croissance élevé, fondé sur des expertises renforcées et sur un dispositif puissant à l'international ».

1.5 FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté sont décrits de façon détaillée dans le Chapitre 05 « *Gestion des risques et adéquation des fonds propres* » du document de référence du Groupe de l'exercice 2017 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2018 sous le numéro R. 18-011.

Cette description reste valable, le Groupe n'ayant identifié aucun autre facteur de risque significatif intervenu au premier semestre 2018 ou susceptible de l'affecter d'ici la fin de l'exercice en cours.



Comptes Consolidés intermédiaires résumés du 30 juin 2018

2.1		
CADRE GÉNÉRAL		14
2.2		
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS		14
2.2.1	Compte de résultat	14
2.2.2	Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	15
2.2.3	Bilan actif	16
2.2.4	Bilan passif	17
2.2.5	Tableau de variation des capitaux propres	18
2.2.6	Tableau de flux de trésorerie	20
2.2.7	Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018	22
2.3		
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS		28

2.1 CADRE GÉNÉRAL

Le Groupe Amundi (« Amundi ») est un ensemble de sociétés ayant pour activité principale la gestion d'actifs pour le compte de tiers.

Amundi est l'entité consolidante du Groupe Amundi et est une société anonyme à Conseil d'administration (numéro d'immatriculation 314 222 902 RCS Paris – France) au capital de 503 776 405,00 euros composé de 201 510 562 titres d'un nominal de 2,50 euros. Son siège social est situé au 91-93 boulevard Pasteur 75015 Paris.

Les actions Amundi sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Amundi est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Amundi est un établissement de crédit agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sous le numéro 19530. Les sociétés du Groupe exerçant une activité de gestion ont obtenu des autorités de surveillance dont elles dépendent, soit en France, soit à l'étranger, les agréments nécessaires à celle-ci.

Au 30 juin 2018, Amundi est détenue par Crédit Agricole S.A. à hauteur de 68,29 % et par d'autres sociétés du groupe Crédit Agricole à hauteur de 1,71 %. Amundi est consolidée par intégration globale dans les comptes de Crédit Agricole S.A. et du groupe Crédit Agricole.

2.2 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.2.1 Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	S1 2018	2017	S1 2017
Revenus des commissions et autres produits des activités clientèle (a)		2 591 871	3 947 251	1 400 755
Charges de commissions et autres charges des activités clientèle (b)		(1 257 928)	(1 778 807)	(558 301)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur activités clientèle (c)		12 572	35 573	21 300
Intérêts et produits assimilés (d)		3 547	11 990	3 995
Intérêts et charges assimilées (e)		(11 050)	(19 156)	(7 599)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (f)		(2 826)	19 098	7 501
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (g)		3 118		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente (h)			84 677	51 969
Produits des autres activités (j)		8 494	13 424	4 175
Charges des autres activités (i)		(43 438)	(56 921)	(13 879)
Revenus nets des commissions et autres activités clientèle (a)+(b)+(c)	2.1	1 346 515	2 204 017	863 755
Produits nets financiers (d)+(e)+(f)+(g)+(h)	2.2	(7 211)	96 610	55 866
Autres produits nets (i)+(j)	2.3	(34 944)	(43 497)	(9 703)
Revenus nets		1 304 360	2 257 130	909 917
Charges générales d'exploitation	2.4	(694 010)	(1 308 562)	(485 981)
Résultat brut d'exploitation		610 351	948 568	423 936
Coût du risque	2.5	(9 873)	(13 278)	(3 226)
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		25 461	33 128	15 670
Gains ou pertes sur autres actifs	2.6	(108)	(1 317)	(1 147)
Variations de valeur des écarts d'acquisition		-	-	-
Résultat avant impôt		625 830	967 101	435 232
Impôts sur les bénéfices	2.7	(171 713)	(285 910)	(147 873)
Résultat net de l'exercice		454 117	681 192	287 359
Participations ne donnant pas le contrôle		277	102	268
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		454 395	681 294	287 628

2.2.2 Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2018	2017	30/06/2017
Résultat net		454 117	681 192	287 359
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		(91)	(773)	69
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables		(19 862)		
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		-	-	
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		(19 953)	(773)	69
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence		18	(1 057)	(21)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat		(19 935)	(1 830)	48
Gains et pertes sur écarts de conversion (a)		11 285	(46 782)	(9 820)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (b)	5.5.2		(53 289)	(35 900)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(327)		
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture (c)			-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence (a)+(b)+(c)+(d)		10 958	(100 070)	(45 721)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence		128	(6 257)	13 261
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		(5 802)	13 658	(4 246)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ultérieurement en résultat		5 283	(92 669)	(36 705)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		(14 651)	(94 499)	(36 658)
RÉSULTAT NET TOTAL Y COMPRIS GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		439 466	586 693	250 702
dont part du Groupe		439 743	586 801	250 970
dont participations ne donnant pas le contrôle		(277)	(107)	(268)

2.2.3 Bilan actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Caisse et banques centrales	3.1	59	43	43
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.2	8 877 180	8 429 148	7 662 260
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.5	447 497	412 331	
Actifs financiers disponibles à la vente				1 179 241
Actifs financiers au coût amorti *	3.6	1 131 776	1 118 060	1 120 188
Actifs d'impôts courants et différés	3.9	232 418	202 500	201 155
Comptes de régularisation et actifs divers	3.10	2 017 503	2 133 759	2 133 759
Participations dans les entreprises mises en équivalence		257 197	180 802	180 802
Immobilisations corporelles	3.11	40 464	44 630	44 630
Immobilisations incorporelles	3.11	583 022	623 162	623 162
Écarts d'acquisition	3.12	5 684 966	5 674 053	5 674 053
TOTAL DE L'ACTIF		19 272 081	18 818 486	18 819 292

* Au 31 décembre 2017, les actifs financiers au coût amorti (classification IFRS 9) étaient présentés au sein du poste prêts et créances sur les établissements de crédit (cf. note 6.2.7 sur les effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018).

2.2.4 Bilan passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	30/06/2018	01/01/2018	31/12/2017
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.3	6 874 499	6 420 082	6 420 082
Passifs financiers au coût amorti *	3.7	789 691	603 031	603 031
Passifs d'impôts courants et différés	3.9	373 307	288 447	288 447
Comptes de régularisations et passifs divers	3.10	2 568 131	2 774 328	2 774 328
Provisions	3.14	220 626	228 205	226 272
Dettes subordonnées	3.8	300 883	303 859	303 859
Total dettes		11 127 137	10 617 952	10 616 019
Capitaux propres part du Groupe		8 145 065	8 200 377	8 203 116
Capital et réserves liées	3.13	2 969 634	2 976 782	2 976 782
Réserves consolidées		4 766 192	5 254 103	4 561 994
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(45 156)	(30 508)	(16 954)
Résultat de la période		454 395		681 294
Participations ne donnant pas le contrôle		(120)	156	156
Total capitaux propres		8 144 944	8 200 534	8 203 273
TOTAL DU PASSIF		19 272 081	18 818 486	18 819 292

* Au 31 décembre 2017, les passifs financiers au coût amorti (classification IFRS 9) étaient présentés au sein du poste dettes envers les établissements de crédit (cf. note 6.2.7 sur les effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018).

2.2.5 Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Part du Groupe					
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital	Éliminations des titres auto-détenus	Total capital et réserves consolidées	En capitaux propres non recyclables	En capitaux propres recyclables
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2017	419 814	6 152 234	(2 201)	6 569 846	(11 748)	86 258
Augmentation de capital	83 962	1 329 702		1 413 664		
Variation des titres auto-détenus			2 578	2 578		
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2017		(443 305)		(443 305)		
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-		
Mouvements liés aux paiements en actions		2 041		2 041		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	83 962	888 438	2 578	974 978	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	48	(32 459)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence				-		(4 246)
Résultat du 1 ^{er} semestre 2017				-		
Résultat global du 1^{er} semestre 2016					48	(36 705)
Autres variations	-	4		4		
Capitaux propres au 30 juin 2017	503 776	7 040 676	377	7 544 829	(11 700)	49 553
Augmentation de capital		881		881		
Variation des titres auto-détenus			(1 782)	(1 782)		
Dividendes versés au 2 nd semestre 2017				-		
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-		
Mouvements liés aux paiements en actions		16 922		16 922		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	17 803	(1 782)	16 021	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(1 874)	(53 326)
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence				-		(2 637)
Résultat du 2 nd semestre 2016				-		
Résultat global du 2nd semestre 2017	-	-	-	-	(1 874)	(55 963)
Autres variations	1	(22 073)		(22 072)		3 030
Capitaux propres au 31 décembre 2017	503 777	7 036 405	(1 405)	7 538 776	(13 574)	(3 381)
Affectation du résultat 2017		681 294		681 294		
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2018	503 777	7 717 700	(1 405)	8 220 071	(13 574)	(3 381)
Impacts de l'application de la norme IFRS 9 ⁽¹⁾		10 814		10 814	14 253	(27 806)
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2018	503 777	7 728 513	(1 405)	8 230 884	679	(31 187)
Augmentation de capital				-		
Variation des titres auto-détenus			(7 145)	(7 145)		
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2018		(503 602)		(503 602)		
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle				-		
Mouvements liés aux paiements en actions		16 082		16 082		
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(487 520)	(7 145)	(494 665)	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				-	(19 934)	11 088
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence				-		(5 802)
Résultat du 1 ^{er} semestre 2018				-		
Résultat global du 1^{er} semestre 2018					(19 934)	5 287
Autres variations	-	(394)		(394)		
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2018	503 777	7 240 600	(8 550)	7 735 826	(19 255)	(25 900)

(1) Le détail des impacts sur les capitaux propres liés à la mise en application d'IFRS 9 est présenté dans la note « 6.2.7 – Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 ».

Participations ne donnant pas le contrôle

Résultat net	Capitaux propres Part du Groupe	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres consolidés
			En capitaux propres non recyclables	En capitaux propres recyclables		
-	6 644 355	354	(27)	-	328	6 644 683
	1 413 664				-	1 413 664
	2 578				-	2 578
	(443 305)				-	(443 305)
	-				-	-
	2 041				-	2 041
-	974 978				-	974 978
	(32 412)				-	(32 412)
	(4 246)				-	(4 246)
287 628	287 628	(268)			(268)	287 360
287 628	250 970	(268)			(268)	250 702
	4	1			1	5
287 628	7 870 309	87	(27)	-	60	7 870 369
	881				-	881
	(1 782)				-	(1 782)
	-	(66)			(66)	(66)
	-				-	-
	16 922				-	16 922
-	16 021	(66)	-	-	(66)	15 955
	(55 199)		(5)		(5)	(55 204)
	(2 637)				-	(2 637)
393 667	393 667	166			166	393 832
393 667	335 830	166	(5)	-	161	335 991
	(19 042)				-	(19 042)
681 294	8 203 116	187	(32)	-	156	8 203 273
(681 294)	-				-	-
-	8 203 116	187	(32)	-	156	8 203 273
-	(2 739)				-	(2 739)
-	8 200 377	187	(32)	-	156	8 200 534
	-				-	-
	(7 145)				-	(7 145)
	(503 602)				-	(503 602)
	-				-	-
	16 082				-	16 082
-	(494 665)				-	(494 665)
	(8 846)		2		2	(8 844)
	(5 802)				-	(5 802)
454 395	454 395	(277)			(277)	454 117
454 395	439 747	(277)			(277)	439 470
	(394)				-	(394)
454 395	8 145 065	(91)	(32)	-	(122)	8 144 944

2.2.6 Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie du Groupe est présenté ci-après selon le modèle de la méthode indirecte. Les flux de l'exercice sont présentés par nature : activités opérationnelles, activités d'investissement et activités de financement.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités pour compte de tiers qui se traduisent principalement par des flux de commissions ainsi que des activités pour compte propre (placements et financements associés, intermédiation de *swaps* entre les fonds et le marché...). Les flux d'impôts sont présentés en totalité dans les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** reprennent les acquisitions et cessions des participations consolidées et non consolidées ainsi que les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Les **activités de financement** recouvrent l'ensemble des opérations portant sur les capitaux propres (émissions, rachats d'actions ou autres instruments de capitaux propres, distribution de dividendes...).

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, les comptes ordinaires de banque (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit ainsi que les comptes et prêts au jour le jour.

En milliers d'euros	Notes	S1 2018	2017	S1 2017
Résultat avant impôt		625 830	967 101	435 232
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		13 546	22 548	7 536
Dépréciation des écarts d'acquisition				-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		(9 718)	77 434	2 614
Quotes-parts de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		(25 461)	(33 128)	(15 670)
Résultat net des activités d'investissement		108	(19 674)	1 228
Résultat net des activités de financement		2 943	3 859	916
Autres mouvements		(24 344)	10 614	(71 114)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		(42 925)	61 652	(74 489)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		295 053	254 224	72 280
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers ⁽¹⁾		(46 817)	615 412	1 380 090
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers ⁽²⁾		(16 525)	375 138	537 806
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		12 692	15 084	13 013
Impôts versés	2.7	(116 325)	(268 898)	(129 223)
Diminution (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		128 076	990 961	1 873 968
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (a)		710 981	2 019 715	2 234 711
Flux liés aux participations ⁽³⁾		(69 219)	(3 009 852)	(23 726)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(5 561)	(20 273)	(10 558)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (b)		(74 780)	(3 030 124)	(34 284)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		(510 747)	972 032	972 937
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		(76 413)	645 000	645 000
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (c) ⁽⁴⁾		(587 160)	1 617 032	1 617 937
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie (d)		5 060	(21 363)	(7 697)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (a + b + c + d)		54 101	585 260	3 810 668
Trésorerie à l'ouverture		1 009 610	424 350	424 350
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		43	24	24
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 009 567	424 326	424 326
Trésorerie à la clôture		1 063 711	1 009 610	4 235 018
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		59	43	26
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		1 063 653	1 009 567	4 234 991
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE		54 101	585 260	3 810 668

(1) Les flux des opérations affectant les actifs et passifs financiers intègrent les investissements et désinvestissements dans le portefeuille de placement.

(2) Les flux des actifs et passifs non financiers comprennent les appels de marge sur les dérivés collatéralisés ; ces montants fluctuent en fonction de la juste valeur des dérivés sous-jacents.

(3) Les flux liés aux participations sont liés à l'augmentation de la participation du Groupe dans l'entité ABC-CA (entité consolidée par mise en équivalence).

(4) Les flux des opérations de financement intègrent l'impact du versement des dividendes relatifs à l'exercice 2017 aux actionnaires ainsi que le remboursement partiel de l'emprunt senior contracté en 2017 dans le cadre de l'acquisition de Pioneer Investments.

2.2.7 Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018

2.2.7.1 TRANSITION DU BILAN DU 31 DÉCEMBRE 2017 AU 1^{ER} JANVIER 2018

Actifs financiers

	31/12/2017			01/01/2018					
	IAS 39			Reclassements au titre d'IFRS 9					
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat			Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		Actifs financiers au coût amorti
	Valeur au bilan selon IAS 39	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI : OPCVM	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit
<i>En milliers d'euros</i>									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 662 260	2 660 310	442 729	1 199 336	3 359 638	247	0	0	0
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	<i>2 660 310</i>	<i>2 660 310</i>							
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	<i>5 001 703</i>		<i>442 729</i>	<i>1 199 336</i>	<i>3 359 638</i>				
IAS 39 Instruments dérivés de couverture	247					247			
Actifs disponibles à la vente	1 266 533		100 474	680 615			167 247	318 197	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 120 188								1 120 188
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	10 048 980								
Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9			(7 573)	(6 628)			(73 090)		
Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		2 660 310	535 630	1 873 322	3 359 638	247	167 247	245 107	1 120 188

Aucun reclassement n'a affecté les actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option en dehors de ceux imposés par la norme.

Passifs financiers

		31/12/2017		01/01/2018			
		IAS 39		Reclassements au titre d'IFRS 9			
		Passifs financiers à la juste valeur par résultat		Passifs financiers au coût amorti			Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées
		Valeur au bilan selon IAS 39	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les établissements de crédit	
<i>En milliers d'euros</i>							
	Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 420 082	2 646 382	3 772 826	874	0	0
	<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	2 646 382	2 646 382				
IAS 39	<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>	3 772 826		3 772 826			
	<i>Instruments dérivés de couverture</i>	874			874		
	<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	603 031				603 031	
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IAS 39	7 023 113					
	Retraitement de la valeur comptable au titre d'IFRS 9						
	Soldes comptables selon les critères de valorisation d'IFRS 9		2 646 382	3 772 826	874	603 031	0
01/01/2018							0

Aucun reclassement n'a affecté les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option lors du passage vers IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018.

2.2.7.2 TRANSITION ENTRE LES DÉPRÉCIATIONS OU PROVISIONS CONSTITUÉES SELON IAS 39 ET LES CORRECTIONS DE VALEUR POUR PERTES CONSTITUÉES SELON IFRS 9

Rapprochement entre le solde de clôture des corrections de valeur pour dépréciations constituées selon IAS 39 et le solde d'ouverture des corrections de valeur pour pertes constituées selon IFRS 9

Dépréciations sur actifs financiers

	31/12/2017		01/01/2018					
	IFRS 9 – Reclassement des montants de dépréciations							
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat			Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	
	IAS 39 – Montant de la dépréciation	Banques Centrales	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Instruments de capitaux propres	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI : OPCVM	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Prêts et créances sur les établissements de crédit
<i>En milliers d'euros</i>								
Banques Centrales								
Actifs disponibles à la vente	(87 291)			(7 573)	(6 628)		(73 090)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit								
Prêts et créances sur la clientèle								
Titres détenus jusqu'à l'échéance								
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IAS 39	(87 291)							
Retraitements des dépréciations selon IFRS 9				7 573	6 628	(23)	73 090	(2 128)
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie juste valeur par résultat sous IAS 39</i>								
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie actifs disponibles à la vente sous IAS 39</i>				7 573	6 628	(23)	73 090	
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie prêts et créances sous IAS 39</i>								(2 128)
<i>Dont retraitements sur actifs reclassés depuis la catégorie titres détenus jusqu'à l'échéance sous IAS 39</i>								
Soldes comptables de dépréciations selon les dispositions d'IFRS 9		0	0	0	0	(23)	0	(2 128)

Provisions sur engagements de hors bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2017	Retraitements des provisions selon IFRS 9	01/01/2018
	IAS 39 – Montant de provisions		IFRS 9 – Montant de provisions
Engagements de financement	0	0	0
Engagements de garantie	12 223	1 933	14 156
SOLDES COMPTABLES DE PROVISIONS	12 223	1 933	14 156

La répartition des dépréciations par « buckets » sous IFRS 9 est la suivante :

Actifs financiers <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(23)	0	0
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>			
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>			
<i>Titres de dettes</i>	(23)		
Actifs financiers au coût amorti	(2 128)	0	0
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	(2 128)		
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>			
<i>Titres de dettes</i>			
TOTAL	(2 151)	0	0

Provisions sur engagements de hors bilan <i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2018		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Engagements de financement			
Engagements de garantie	1 688	245	12 223
TOTAL	1 688	245	12 223

2.2.7.3 IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES DE L'APPLICATION DE LA NORME IFRS 9 AU 1^{ER} JANVIER 2018

En milliers d'euros

Capitaux propres au 31/12/2017 – Norme IAS 39

Incidence sur les réserves

Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option

Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (y compris annulation de la provision le cas échéant ; en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)

Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers, actifs entrant dans les champs d'IAS 17 et IFRS 15, engagements hors bilan)

Réserves – hors entreprises mises en équivalence

Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables

Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat (en cas de couverture de juste valeur, reclassement uniquement de la portion non couverte)

Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables

Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur actifs financiers à la Juste valeur par capitaux propres recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables (nets d'impôt) – hors entreprises mises en équivalence

Incidence sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

Réévaluation liée au risque de crédit propre sur passifs à la Juste valeur par résultat sur option

Reclassement des instruments de capitaux propres depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables

Reclassement des instruments de capitaux propres à la Juste valeur par résultat sur option vers Juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (nets d'impôts) – hors entreprises mises en équivalence

Total – Impact sur les capitaux propres lié à la mise en application d'IFRS 9

CAPITAUX PROPRES AU 01/01/2018 – NORME IFRS 9

* Les montants présentés sont nets d'impôts.

Impact de 1^{re} application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018*

Capitaux propres consolidés	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres – Participations ne donnant pas le contrôle
8 203 273	8 203 116	156
10 814	10 814	0
13 538		
(2 724)		
10 814		
(27 806)	(27 806)	0
(13 538)		
(14 253)		
(15)		
(27 806)		
14 253	14 253	0
14 253		
14 253		
(2 739)	(2 739)	0
8 200 534	8 200 377	156

2.3 NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOMMAIRE DES NOTES

FAITS MARQUANTS	29		
Note 1 Principes et méthodes	29		
1.1 Normes applicables et comparabilité	29	3.4 Informations sur la compensation des actifs et passifs financiers	47
1.2 Format de présentation des états financiers	30	3.5 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	48
1.3 Principes et méthodes comptables	30	3.6 Actifs financiers au coût amorti	49
		3.7 Passifs financiers au coût amorti	49
Note 2 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	39	3.8 Dettes subordonnées	49
2.1 Revenus nets de gestion	39	3.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés	50
2.2 Produits nets financiers	39	3.10 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	50
2.3 Autres produits nets	40	3.11 Immobilisations corporelles et incorporelles	50
2.4 Charges générales d'exploitation	40	3.12 Écarts d'acquisition	51
2.5 Coût du risque	41	3.13 Capitaux propres	51
2.6 Gains ou pertes sur autres actifs	42		
2.7 Impôts	43	Note 4 Juste valeur des instruments financiers	52
2.8 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	43	4.1 Dérivés	52
		4.2 Autres actifs et passifs financiers	52
Note 3 Notes relatives au bilan	46	4.3 Actifs financiers valorisés à la juste valeur au bilan	52
3.1 Caisse et banques centrales	46	4.4 Passifs financiers valorisés à la juste valeur au bilan	53
3.2 Actifs financiers à la juste valeur par résultat	46	4.5 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	54
3.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat	47		
		Note 5 Autres informations	54
		5.1 Information sectorielle	54
		5.2 Parties liées	54
		5.3 Périmètre de consolidation	56
		5.4 Engagements hors bilan	58

FAITS MARQUANTS

Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Le 21 juin 2018, Amundi a annoncé le lancement d'une augmentation de capital réservée aux salariés dont le principe avait déjà été annoncé le 9 février 2018.

La période de souscription de cette augmentation de capital réservée aux salariés s'est achevée le 9 juillet 2018

Près de 1 000 collaborateurs issus de 14 pays ont participé à cette augmentation de capital en souscrivant à 193 792 actions nouvelles (soit 0,1 % du capital) pour un montant global de 10 millions d'euros.

À l'issue de cette opération, les salariés détiennent 0,3 % du capital contre 0,2 % précédemment.

Un avis relatif à l'admission des actions nouvelles (Code ISIN : FR0004125920) sera publié par Euronext Paris le 6 août 2018.

Cette émission porte ainsi à 201 704 354 le nombre d'actions composant le capital d'Amundi.

Note 1 Principes et méthodes

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Amundi au 30 juin 2018 ont été préparés en suivant les dispositions de la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes annexes. Ainsi les comptes consolidés intermédiaires n'incluent pas toutes les notes annexes et les informations requises par les normes IFRS pour les comptes consolidés annuels et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés de l'exercice 2017, sous réserve des particularités propres à l'établissement des comptes intermédiaires.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Amundi au 30 juin 2018 sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2017 établis, en application du Règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*).

1.1.1 Référentiel appliqué au 30 juin 2018

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2018 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2018.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de première application obligatoire exercices ouverts à compter du
IFRS 9 Instruments financiers Remplacement d'IAS 39 – Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018
Amendement à IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients Clarifications à IFRS 15	31 octobre 2017 (UE 2017/1987)	1 ^{er} janvier 2018
Améliorations des IFRS cycle 2014-2016 :		
■ IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités		
■ IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	7 février 2018 (UE 2018/182)	1 ^{er} janvier 2018
■ IFRS 1 Première adoption des normes internationales d'information financière		
Amendement à IFRS 2 Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions Clarifications à IFRS 2	26 février 2018 (UE 2018/289)	1 ^{er} janvier 2018
IFRIC 22 Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée Clarifications à IAS 21	28 mars 2018 (UE 2018/519)	1 ^{er} janvier 2018

Ainsi, le Groupe Amundi publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2018 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » et de la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (cf. Chapitre 1.3 « Principes et méthodes comptables »).

Norme IFRS 9 – Instruments financiers

Cette norme adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016 remplace la norme IAS 39 Instruments financiers.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraiter les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, les actifs et passifs relatifs aux instruments financiers 2017 sont comptabilisés et évalués selon l'application de la norme IAS 39 telle que décrite dans les principes et méthodes comptables présentés dans les états financiers au 31 décembre 2017.

Norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Cette norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 (conformément au Règlement UE 2016/1905).

Cette norme IFRS 15 remplace les normes IAS 11 Contrats de construction, IAS 18 Produits des activités ordinaires, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 Programmes de fidélisation de la clientèle, IFRIC 15 Contrats de construction de biens immobiliers, IFRIC 18 Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 Produits

des activités ordinaires – opérations de troc impliquant des services de publicité.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Amundi.

1.1.2 Normes adoptées par l'UE et non appliquées par anticipation

Par ailleurs, Amundi n'a pas opté pour l'application anticipée des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne dont la première application obligatoire porte sur les exercices ouverts postérieurement au 30 juin 2018 :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union Européenne	Date de première application obligatoire exercices ouverts à compter du
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019

Norme IFRS 16 – Contrats de location

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4, Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15, Avantages dans les contrats de location et SIC 27, Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 du Groupe Amundi et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances d'Amundi sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

1.2 FORMAT DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Amundi présente son bilan par ordre de liquidité décroissante. Le bilan actif et passif est présenté en 6.2.3. et 6.2.4.

Le compte de résultat est présenté par nature en 6.2.1.

Les principaux agrégats du compte de résultat sont :

- les revenus nets, incluant les revenus nets des commissions et des autres activités clientèle (note 2.1) et les produits nets financiers (note 2.2) ;
- les charges générales d'exploitation (note 2.4) ;
- le coût du risque (note 2.5) ;
- la quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence ;
- les gains ou pertes sur autres actifs (note 2.6).

1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des comptes semestriels

Pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés, le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retient certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Ces estimations se traduisent dans la détermination des produits et des charges et l'évaluation des actifs et passifs ainsi que dans l'information figurant en annexe aux états financiers.

Cet exercice suppose que la Direction exerce son jugement sur la base des informations disponibles au moment de l'établissement des comptes. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est donc possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les résultats futurs peuvent en effet être influencés par de nombreux facteurs, notamment (cette liste n'est pas exhaustive) :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt, de change et des actions ainsi que des *spreads* de crédit ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des comptes consolidés intermédiaires portent principalement sur :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition ;
- l'appréciation de la notion de contrôle ;
- l'évaluation à la juste valeur des instruments financiers ;
- l'évaluation des provisions au titre des garanties octroyées aux fonds structurés, des engagements de retraite et des risques juridiques et réglementaires.

Aucun changement significatif n'est intervenu dans ces domaines au cours du premier semestre 2018.

1.3.2 Principes comptables applicables à l'arrêté intermédiaire

1.3.2.1 Instruments financiers

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé qu'Amundi utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

ÉVALUATION INITIALE

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Pour les instruments dérivés, ils sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier, le montant est ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur.

Actifs financiers

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur. Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (*i.e.* prêts et titres à revenu fixes ou déterminables) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (*i.e.* actions).

INSTRUMENTS DE DETTE

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis, le modèle de gestion et l'analyse des caractéristiques contractuelles (sauf utilisation de l'option à la juste valeur).

Les trois modèles de gestion :

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management d'Amundi pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue donc trois modèles de gestion :

- le modèle de pure collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- le modèle mixte dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- le modèle de pure cession dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie *via* les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interests » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex. : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

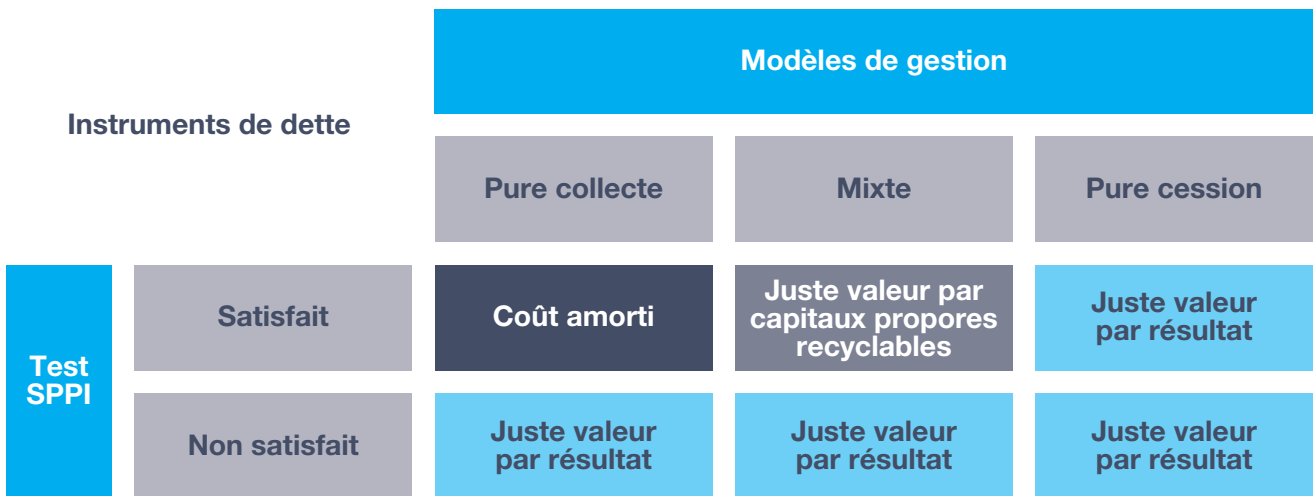
Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités *ad hoc* établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test SPPI nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche *look-through* et du risque de crédit

supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



INSTRUMENTS DE DETTE AU COÛT AMORTI

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement – livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « *Provisionnement pour risque de crédit* ».

INSTRUMENTS DE DETTE À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle mixte et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « *Provisionnement pour risque de crédit* » (sans que cela affecte la juste valeur au bilan).

INSTRUMENTS DE DETTE À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un

portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Amundi détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire ;

- les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPCVM ;
- les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Ils sont enregistrés à la date de règlement – livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en produit net bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

INSTRUMENT DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (SUR OPTION IRRÉVOCABLE)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

DÉCOMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

Passifs financiers

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT PAR NATURE

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions définies par la norme, pourront être évalués à la juste valeur par résultat sur option : pour des émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, dans une optique de réduction ou d'élimination de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable.

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivé) sont évalués au coût amorti.

Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

RECLASSEMENT DE PASSIFS FINANCIERS

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Seuls des cas de requalification (instrument de dette versus capitaux propres) peuvent intervenir.

DISTINCTION DETTES – CAPITAUX PROPRES

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

DÉCOMPTABILISATION ET MODIFICATION DES PASSIFS FINANCIERS

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Provisionnement pour risque de crédit

CHAMP D'APPLICATION

Conformément à IFRS 9, Amundi comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (*Expected Credit Losses* ou « ECL ») sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉTAPES DE PROVISIONNEMENT

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (Buckets) :

- 1^{re} étape (Bucket 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^e étape (Bucket 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3^e étape (Bucket 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en bucket 2, puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

La définition de « défaut » est appliquée uniformément à tous les instruments financiers, à moins que des informations qui deviennent disponibles indiquent qu'une autre définition de « défaut » convient davantage à un instrument financier particulier.

Un encours en défaut (Bucket 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond

à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêt (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*Downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les *floors* qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*Loss Given Default* ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les paramètres IFRS 9 sont mesurés et mis à jour selon les méthodologies définies par le Groupe et permettent ainsi d'établir un premier niveau de référence, ou socle partagé, de provisionnement.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé *a minima* à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *Forward Looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêt. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Buckets).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur 2 niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un deuxième niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *Forward Looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Bucket 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Bucket 1 à Bucket 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le Groupe Amundi considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Amundi utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, au-delà duquel les expositions seront classées en Bucket 2 et provisionnées sur la base d'un ECL à maturité.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés *Investment Grade*, en date d'arrêté, seront classés en Bucket 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés *Non-Investment Grade* (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Bucket 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Bucket 3).

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tous passages en perte, un provisionnement en Bucket 3 aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en PNB pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

CLASSEMENT ET ÉVALUATION

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Amundi n'applique pas le volet « comptabilité de couverture » d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documentées selon les règles de la norme IAS 39, et ce, au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro couverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un

passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peuvent affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;

- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation d'Amundi.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Amundi privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Évaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture sont enregistrées en capitaux propres en

totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA (Credit Valuation Adjustment) et du DVA (Debit Valuation Adjustment).

Amundi considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

JUSTE VALEUR DES ÉMISSIONS STRUCTURÉES

Conformément à la norme IFRS 13, Amundi valorise ses émissions structurées en intégrant le *spread* émetteur du garant.

RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES DÉRIVÉS

Amundi, en application de la norme IFRS 13 intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue d'Amundi. Le DVA permet de déterminer les pertes attendues sur Amundi du point de vue de la contrepartie.

Pour les dérivés réalisés avec des contreparties de marché, le calcul du CVA et du DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS (*Credit Default Swap*) nominatifs cotés (ou *CDS Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Pour les dérivés contractés entre Amundi et les fonds, aucun CVA/DVA n'est calculé compte tenu de l'absence de défaut historique et de la garantie donnée par Amundi à ces fonds.

HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- **NIVEAU 1** : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Amundi retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **NIVEAU 2** : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **NIVEAU 3** : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, Amundi compense un actif et un passif financiers et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau 3.4. relatif à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, Chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

Pour Amundi, les garanties financières données correspondent aux fonds garantis en capital ou en performance.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associé à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique Commissions, lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).

a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions de gestion, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.

b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions de surperformance rémunèrent la société de gestion lorsque les dispositions contractuelles du fonds le prévoient. Elles sont calculées sur la base d'un pourcentage de la différence positive entre la performance constatée du fonds et l'indice de référence mentionné au contrat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;

- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

Ces commissions de surperformance sont ainsi, dans la majorité des cas, reconnues en résultat à l'échéance de la période de calcul.

Saisonnalité de l'activité

Les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont pas influencés par ces facteurs.

Toutefois, les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées en date intermédiaire uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise ;
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

Impôts

Dans le cadre de l'arrêté intermédiaire, la charge d'impôt (courante et différée) est estimée en retenant le taux annuel moyen estimé.

Engagements de retraite

Le coût des retraites pour une période intermédiaire est calculé sur la base des évaluations actuarielles de l'exercice précédent, le Groupe ne procédant pas à une évaluation actuarielle en cours d'année. Ces évaluations actuarielles de fin d'année sont toutefois ajustées pour tenir compte d'événements non récurrents au cours du semestre susceptibles d'avoir un impact sur l'engagement. Par ailleurs, les montants comptabilisés au titre des régimes à prestations définies sont le cas échéant ajustés pour tenir compte des évolutions significatives ayant affecté le rendement des obligations émises par les entreprises de premier rang de la zone concernée (référence utilisée pour la détermination du taux d'actualisation) et le rendement réel des actifs de couverture.

Au 30 juin 2018, compte tenu de la faible évolution des taux iBoxx, Amundi n'a pas ajusté le taux d'actualisation retenu dans les comptes au 31 décembre 2017.

Note 2 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

2.1 REVENUS NETS DE GESTION

Les commissions s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
Commissions nettes	1 258 747	2 029 096	799 452
Commissions de surperformance	87 768	174 921	64 302
TOTAL DES REVENUS NETS DE GESTION	1 346 515	2 204 017	863 755

L'analyse des revenus nets de gestion par segment de clientèle est présentée dans la note 5.1.

2.2 PRODUITS NETS FINANCIERS

En milliers d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
Produits d'intérêts	3 547	11 990	3 995
Charges d'intérêts	(11 050)	(19 156)	(7 599)
Marge nette d'intérêts	(7 503)	(7 166)	(3 604)
Dividendes reçus	1 359		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat par nature	637	(1 970)	(378)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat par option	(3 955)	25 694	7 794
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	(868)	(4 625)	85
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(2 826)	19 099	7 501
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	1		
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	3 117		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 118	-	
Dividendes reçus		7 717	4 022
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente		78 397	48 433
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)		(1 437)	(487)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur prêts et créances		-	-
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		84 677	51 969
TOTAL DES PRODUITS NETS FINANCIERS	(7 211)	96 610	55 866

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	S1 2018			2017			S1 2017		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur									
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 367	247	1 614	354	(247)	107	-	(197)	(197)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	(247)	(1 367)	(1 614)	247	(354)	(107)	197	-	197
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	1 120	(1 120)	-	601	(601)	-	197	(197)	-

2.3 AUTRES PRODUITS NETS

En milliers d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
Autres produits (charges) nets d'exploitation bancaire	(42 470)	(55 611)	(13 849)
Autres produits (charges) nets d'exploitation non bancaire	7 526	12 114	4 145
TOTAL DES AUTRES PRODUITS (CHARGES) NETS	(34 944)	(43 497)	(9 703)

Les autres produits nets intègrent le chiffre d'affaires hors Groupe réalisé par la filiale d'Amundi qui exerce une activité de mise à disposition de moyens informatiques principalement au sein du Groupe, ainsi que la charge d'amortissement des immobilisations

incorporelles (contrats de distribution) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises pour 35 628 milliers d'euros au 30 juin 2018 et 43 960 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

2.4 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
Charges de personnel (y compris personnel mis à disposition et intérimaires)	(433 043)	(845 744)	(298 396)
Autres charges générales d'exploitation	(260 967)	(462 818)	(187 585)
<i>Dont services extérieurs liés au personnel et charges assimilées</i>	<i>(3 783)</i>	<i>(6 995)</i>	<i>(1 221)</i>
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(694 010)	(1 308 562)	(485 981)

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
Salaires et traitements	(314 540)	(551 058)	(200 262)
Cotisations régime de retraite	(22 196)	(32 957)	(15 968)
Charges sociales et taxes	(73 876)	(154 124)	(66 140)
Autres	(22 431)	(107 606)	(16 026)
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	(433 043)	(845 744)	(298 396)

Une charge de 16 083 milliers d'euros relative aux paiements à base d'actions est comptabilisée au 30 juin 2018 au titre des plans d'attribution d'actions de performance aux salariés du Groupe.

Ces plans d'attributions sont décrits ci-dessous :

Plans d'attributions d'actions de performance

Date de l'Assemblée générale autorisant le plan	30/09/2015	30/09/2015	18/05/2017
Date du Conseil d'administration	11/02/2016	09/02/2017	13/12/2017
Date d'attribution des actions	11/02/2016	09/02/2017	13/12/2017
Nombre d'actions attribuées	235 160	139 930	1 551 750
Modalités de règlement	Actions Amundi	Actions Amundi	Actions Amundi
	11/02/2016	09/02/2017	01/07/2017
Période d'acquisition des droits	11/02/2019	09/02/2020	31/12/2021
Conditions de performance ⁽¹⁾	Oui	Oui	Oui
Conditions de présence	Oui	Oui	Oui
Actions restantes au 30 juin 2018	223 471	134 150	1 409 690
Juste valeur d'une action – Tranche 1	26,25 euros	43,41 euros	67,12 euros
Juste valeur d'une action – Tranche 2	n.a.	n.a.	63,69 euros
Juste valeur d'une action – Tranche 3	n.a.	n.a.	59,85 euros

(1) Les conditions de performance sont basées sur le résultat net part du Groupe (RNPG), le niveau de collecte et le coefficient d'exploitation du Groupe.

Amundi évalue les actions attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution calculée à partir de la valeur de marché au jour de l'attribution. Les hypothèses relatives à la

population des bénéficiaires (perte des droits en cas de licenciement ou démission) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

2.5 COÛT DU RISQUE

En milliers d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
Risque de crédit			
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs sains (Bucket 1 et Bucket 2)	477		
<i>Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</i>	<i>346</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(4)		
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti			
Engagements par signature	350		
<i>Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</i>	<i>131</i>		
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti			
Engagements par signature	131		
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs dépréciés (Bucket 3)	(16 224)		
<i>Bucket 3 : Actifs dépréciés</i>			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-		
Engagements par signature	(16 224)		
Variation des provisions pour risque de crédit	(15 747)		
Dotations aux provisions et aux dépréciations		(12 320)	(1 873)
Prêts et créances		-	-
Autres actifs		(1 903)	(125)
Engagements par signature		(526)	(1 405)
Risques et charges		(9 891)	(343)
Reprises de provisions et de dépréciations		2 092	547
Prêts et créances		-	-
Autres actifs		346	291
Engagements par signature		141	32
Risques et charges		1 605	224
Variation des provisions pour autres risques et charges	7 102	(10 228)	(1 326)
Autres gains (pertes) nets	(1 229)	(3 050)	(1 900)
TOTAL DU COÛT DU RISQUE	(9 873)	(13 278)	(3 226)

Les corrections de valeur pour pertes correspondantes aux provisions sur engagement hors bilan et comptabilisées au sein du poste coût du risque (au titre du risque de crédit) sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	Engagements sains						Total		Montant net de l'engagement (a)+(b)
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Engagements dépréciés (Bucket 3)		Correction de valeur pour pertes (b)		
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
Au 1^{er} janvier 2018	19 255 251	(1 688)	2 196	(245)	2 064 877	(12 223)	21 322 324	(14 156)	21 308 168
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Transferts de ECL 12 mois (Bucket 1) vers ECL Maturité (Bucket 2)</i>							-	-	
<i>Retour de ECL Maturité (Bucket 2) vers ECL 12 mois (Bucket 1)</i>							-	-	
<i>Transferts vers ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3)</i>							-	-	
<i>Retour de ECL Maturité Dépréciés (Bucket 3) vers ECL Maturité (Bucket 2)/ECL 12 mois (Bucket 1)</i>							-	-	
Total après transfert	19 255 251	(1 688)	2 196	(245)	2 064 877	(12 223)	21 322 324	(14 156)	21 308 168
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	(203 606)	350	(140)	131	118 457	(16 224)	(85 289)	(15 743)	
Nouveaux engagements donnés							-	-	
Extinction des engagements							-	-	
Passage à perte							-	-	
<i>Modifications des flux ne donnant pas lieu à une décomptabilisation</i>							-	-	
<i>Évolution des paramètres de risque de crédit sur la période</i>		350		131		(16 224)	-	(15 743)	
<i>Changements dans le modèle/méthodologie</i>							-	-	
Autres	(203 606)		(140)		118 457		(85 289)	-	
AU 30 JUIN 2018	19 051 645	(1 337)	2 056	(114)	2 183 334	(28 445)	21 237 035	(29 899)	21 207 136

Les provisions sur engagement hors bilan, correspondent aux provisions accordées par Amundi dans le cadre de garanties aux fonds.

2.6 GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

En milliers d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
Plus-values de cessions immobilisations corporelles et incorporelles	22	57	26
Moins-values de cessions immobilisations corporelles et incorporelles	(130)	(1 374)	(1 173)
Résultat de cession de titres de participations consolidées	-	-	-
Produits nets sur opérations de regroupement	-	-	-
TOTAL DES GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	(108)	(1 317)	(1 147)

2.7 IMPÔTS

<i>En milliers d'euros</i>	S1 2018	2017	S1 2017
Charge d'impôt courant	(153 402)	(303 171)	(130 489)
Produit (charge) d'impôt différé	(18 311)	17 262	(17 384)
TOTAL DE LA CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(171 713)	(285 910)	(147 873)

2.8 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Les gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au cours du premier semestre 2017 sont détaillés ci-dessous :

Gains et pertes recyclables <i>En milliers d'euros</i>	S1 2018	2017	S1 2017
Gains et pertes sur écarts de conversion	11 285	(46 782)	(9 820)
Écart de réévaluation de la période	11 285	(46 782)	(9 820)
Transferts en résultat	-	-	-
Autres reclassifications	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(316)		
Écart de réévaluation de la période	(316)		
Transferts en résultat	-		
Autres reclassifications			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(53 289)	(35 900)
Écart de réévaluation de la période		22 636	12 046
Transferts en résultat		(75 921)	(47 945)
Autres reclassifications		(3)	(2)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-
Écart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres reclassifications	-	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	(5 802)	(6 883)	(4 246)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	128	14 284	13 261
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	-	-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	5 295	(92 669)	(36 705)
Gains et pertes non recyclables <i>En milliers d'euros</i>	S1 2018	2017	S1 2017
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(91)	(773)	69
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(19 863)		
Écart de réévaluation de la période	(19 863)		
Transferts en réserves	-		
Autres reclassifications			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-	-	-
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	18	(1 057)	(21)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur entités mises en équivalence	-	-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET NON RECYCLABLES ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT	(19 936)	(1 830)	48
TOTAL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(14 639)	(94 499)	(36 658)
Dont part Groupe	(14 639)	(94 495)	(36 658)
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	(4)	(0)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros	31/12/2017				01/01/2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net part Groupe
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES								
Gains et pertes sur écarts de conversion	(29 884)	-	(29 884)	(29 884)	(29 884)	-	(29 884)	(29 884)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	32 069	(3 509)	28 560	28 560				
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					1 138	(392)	746	746
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	2 185	(3 509)	(1 324)	(1 324)	(28 746)	(392)	(29 138)	(29 138)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence	(2 058)	-	(2 058)	(2 056)	(2 058)	-	(2 058)	(2 056)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	127	(3 509)	(3 382)	(3 380)	(30 804)	(392)	(31 196)	(31 187)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES								
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(18 481)	4 875	(13 606)	(13 576)	(18 481)	4 875	(13 606)	(13 576)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					14 253	-	14 253	14 253
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	(18 481)	4 875	(13 606)	(13 576)	(4 228)	4 875	647	679
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(18 481)	4 875	(13 606)	(13 576)	(4 228)	4 875	647	679
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(18 354)	1 365	(16 989)	(16 956)	(35 032)	4 483	(30 549)	(30 508)

Variation S1 2018				30/06/2018			
Brut	Impôt	Net d'impôt	Net part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net part Groupe
11 285	-	11 285	11 285	(18 599)	-	(18 599)	(18 599)
(316)	128	(188)	(188)	823	(264)	558	558
-	-	-	-	-	-	-	-
10 969	128	11 097	11 097	(17 777)	(264)	(18 041)	(18 041)
(5 802)	-	(5 802)	(5 802)	(7 860)	-	(7 860)	(7 860)
5 167	128	5 295	5 295	(25 637)	(264)	(25 900)	(25 900)
(91)	18	(73)	(73)	(18 572)	4 896	(13 675)	(13 645)
(19 863)	-	(19 863)	(19 863)	(5 610)	-	(5 610)	(5 610)
(19 954)	18	(19 934)	(19 934)	(24 182)	4 896	(19 285)	(19 255)
-	-	-	-	-	-	-	-
(19 954)	18	(19 934)	(19 934)	(24 182)	4 896	(19 285)	(19 255)
(14 787)	146	(14 639)	(14 639)	(49 819)	4 632	(45 185)	(45 155)

Note 3 Notes relatives au bilan

3.1 CAISSE ET BANQUES CENTRALES

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Caisses	59	43
TOTAL DES CAISSES ET BANQUES CENTRALES	59	43

3.2 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 312 839	2 660 310
Instruments dérivés de couverture	-	247
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	559 283	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI : OPCVM	1 827 791	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 177 267	5 001 703
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	8 877 180	7 662 260

3.2.1 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Instruments dérivés de transaction	2 312 839	2 660 310
dont swaps de taux	65 281	147 106
dont swaps sur actions et indices	2 233 048	2 509 014
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	2 312 839	2 660 310

Cette rubrique inclut la juste valeur des dérivés contractés par Amundi dans le cadre de son activité d'intermédiation : dérivés contractés avec les fonds et retournés avec des contreparties de marché.

3.2.2 Actifs – Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	30/06/2018			31/12/2017		
	Valeur marché		Montant notionnel	Valeur marché		Montant notionnel
	Positive	Négative		Positive	Négative	
COUVERTURE DE JUSTE VALEUR						
Taux d'intérêt	-	2 619	206 000	247	(874)	156 000

Cette rubrique est relative à la couverture des Obligations assimilables du Trésor (OAT) détenu par Amundi à titre de collatéral dans le cadre de la réglementation EMIR.

3.2.3 Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	559 283	
Actions et autres titres à revenu variable	459 952	448 165
Titres de participations non consolidés	99 331	
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 827 791	
Fonds	1 827 791	1 193 900
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 177 267	
Créances sur les établissements de crédit	1 776 797	1 089 088
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 400 470	2 270 550
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 564 341	5 001 703

Cette rubrique inclut la juste valeur des investissements d'amorçage (*seed money*), des placements pour compte propre ainsi que des actifs de couverture des émissions d'EMTN (cf. note 3.3.3).

3.3 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 330 286	2 646 382
Instruments dérivés de couverture	2 619	874
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 541 594	3 772 826
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	6 874 499	6 420 082

3.3.1 Passifs détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Instruments dérivés de transactions	2 330 286	2 646 382
dont swaps de taux	23 168	106 770
dont swaps sur actions et indices	2 286 735	2 528 928
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	2 330 286	2 646 382

Cette rubrique inclut la juste valeur des dérivés contractés par Amundi dans le cadre de son activité d'intermédiation : dérivés contractés avec les fonds et retournés avec des contreparties de marché.

3.3.2 Passifs – Instruments dérivés de couverture

Cf. note 3.2.2. Actifs – instruments dérivés de couverture.

3.3.3 Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Titres de dettes	4 541 594	3 772 826
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	4 541 594	3 772 826

Cette rubrique enregistre les titres émis par les véhicules d'émission d'EMTN à destination de la clientèle. La valeur nominale de ces émissions est de 4 510 963 milliers d'euros au 30 juin 2018 et de 3 667 697 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

3.4 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

3.4.1 Compensation – Actifs financiers

Nature des opérations En milliers d'euros	Montant brut des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation (a)	Montant brut des passifs effectivement compensés comptablement (b)	Montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse (c) = (a) - (b)	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation (e) = (c) - (d)
				Montant brut des passifs financiers relevant de la convention cadre de compensation (d)	Montant des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
30/06/2018						
Dérivés	2 298 329	-	2 298 329	1 355 165	776 807	166 357
ACTIFS FINANCIERS SOU MIS À COMPENSATION	2 298 329	-	2 298 329	1 355 165	776 807	166 357
31/12/2017						
Dérivés	2 656 576	-	2 656 576	1 460 064	900 015	296 497
ACTIFS FINANCIERS SOU MIS À COMPENSATION	2 656 576	-	2 656 576	1 460 064	900 015	296 497

Les montants bruts de dérivés présentés dans ces tableaux excluent les ajustements pour risques de contrepartie, Credit Valuation Adjustment (CVA) et Debit Valuation Adjustment (DVA).

3.4.2 Compensation – Passifs financiers

Nature des opérations <i>En milliers d'euros</i>	Montant brut des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation (a)	Montant brut des actifs effectivement compensés comptablement (b)	Montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse (c) = (a) – (b)	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation (e) = (c) – (d)
				Montant brut des actifs financiers relevant de la convention cadre de compensation (d)	Montant des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
30/06/2018						
Dérivés	2 312 432	-	2 312 432	1 355 165	629 347	327 920
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	2 312 432	-	2 312 432	1 355 165	629 347	327 920
31/12/2017						
Dérivés	2 636 572	-	2 636 572	1 460 064	783 863	392 645
PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	2 636 572	-	2 636 572	1 460 064	783 863	392 645

Les montants bruts de dérivés présentés dans ces tableaux excluent les ajustements pour risques de contrepartie, Credit Valuation Adjustment (CVA) et Debit Valuation Adjustment (DVA).

3.5 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2018
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	220 538
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	220 538
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	226 959
<i>Titres de participations non consolidés</i>	226 959
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	447 497

Au 30 juin 2018, le poste instruments de dettes intègre une correction pour perte de valeur (« actifs sains » – Bucket 1) pour un montant de 27 milliers d'euros contre 23 milliers d'euros reconnus au 1^{er} janvier 2018 lors du passage à IFRS 9.

Au 31 décembre 2017, le poste des titres disponibles à la vente se présentait comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017
Effets publics et valeurs assimilées	164 394
Fonds	665 398
Actions et autres titres à revenu variable	11 441
Titres de participation non consolidés	338 008
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	1 179 241

Gains et pertes latents sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

En milliers d'euros	30/06/2018		
	Valeur comptable	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	220 538	831	(8)
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Total instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	220 538	831	(8)
Impôts	n.a.	(263)	
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NET D'IMPÔTS)	N.A.	568	(8)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-
Titres de participations non consolidés	226 959	-	(5 610)
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	226 959	-	(5 610)
Impôts	n.a.	-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔTS)	N.A.	-	(5 610)

3.6 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017*
Comptes ordinaires et au jour le jour (JJ)	1 068 237	1 032 296
Comptes et prêts à terme	63 274	87 725
Créances rattachées	265	167
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI (VALEUR NETTE)	1 131 776	1 120 188

* Au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, ces actifs étaient classés au sein de la catégorie « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

Les « actifs financiers au coût amorti » sont constitués de prêts et créances sur les établissements de crédit principalement consentis au groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2018, les corrections de valeur au titre du risque de crédit s'élèvent à 2 128 milliers d'euros. Cette correction de valeur est du même montant que celle reconnue au 1^{er} janvier 2018 lors du passage à IFRS 9. Aucune variation n'a donc impacté le poste coût du risque sur la période.

3.7 PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017*
Comptes et emprunts à terme	784 864	579 350
Dettes rattachées	244	952
Comptes ordinaires	4 583	22 729
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	789 691	603 031

* Au 31 décembre 2017, conformément à IAS 39, ces passifs étaient classés au sein de la catégorie « Dettes envers les établissements de crédit ».

La principale contrepartie des « passifs financiers au coût amorti » est le groupe Crédit Agricole.

3.8 DETTES SUBORDONNÉES

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	300 883	303 859
TOTAL DES DETTES SUBORDONNÉES	300 883	303 859

3.9 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2018	31/12/2017
Créances d'impôts courants	100 667	45 629
Impôts différés actifs	131 751	155 526
TOTAL DES ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	232 418	201 155
Dettes d'impôts courants	186 012	93 779
Impôts différés passifs	187 295	194 668
TOTAL DES PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	373 307	288 447

3.10 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

3.10.1 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2018	31/12/2017
Débiteurs divers	1 188 542	1 414 273
Produits à recevoir	618 189	520 807
Charges constatées d'avance	210 771	198 679
ACTIF – TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2 017 503	2 133 759

Les comptes de régularisation et actifs divers intègrent notamment les commissions de gestion et de surperformance à recevoir ainsi que le collatéral versé dans le cadre des contrats de dérivés. Ce collatéral est enregistré au bilan actif pour 761 675 milliers d'euros au 30 juin 2018 et 854 138 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

3.10.2 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	30/06/2018	31/12/2017
Créditeurs divers	783 586	790 430
Charges à payer	836 943	862 769
Produits constatés d'avance	35 346	10 809
Autres comptes de régularisation	912 256	1 110 320
PASSIF – TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATIONS ET PASSIFS DIVERS	2 568 131	2 774 328

Les comptes de régularisation et passifs divers comprennent notamment les dettes sur bonus, les rétrocessions à verser aux distributeurs ainsi que le collatéral reçu dans le cadre des contrats de dérivés. Ce collatéral est enregistré au bilan passif pour 835 796 milliers d'euros au 30 juin 2018 et 1 041 601 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

3.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.11.1 Immobilisations corporelles d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	196 320	(156)	4 091	(2 989)	472	(87)	197 651
Amortissements et provisions	(151 691)	29	(7 135)	2 025	(369)	(47)	(157 187)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	44 630	(127)	(3 044)	(964)	102	(134)	40 464

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/17	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	110 506	84 331	9 456	(6 351)	(1 484)	(138)	196 320
Amortissements et provisions	(69 342)	(75 215)	(13 343)	4 957	1 151	100	(151 691)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	41 164	9 117	(3 887)	(1 394)	(333)	(38)	44 630

3.11.2 Immobilisations incorporelles d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2018
Valeur brute	1 100 094	15	2 520	(15 271)	(116)	172	1 087 414
Amortissements et provisions	(476 932)	(15)	(42 592)	15 076	101	(29)	(504 392)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	623 162	(0)	(40 072)	(195)	(15)	143	583 022

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/17	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2017
Valeur brute	378 672	740 644	11 249	(30 490)	28	(8)	1 100 094
Amortissements et provisions	(270 783)	(181 817)	(54 316)	30 135	(154)	5	(476 932)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	107 888	558 827	(43 068)	(355)	(126)	(3)	623 162

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement :

- les contrats de distribution avec des réseaux partenaires acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- les logiciels informatiques acquis ou développés en interne.

3.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition est de 5 685,0 millions d'euros au 30 juin 2018 pour 5 674,1 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette évolution s'expliquant par les variations des cours de change.

En l'absence d'indice de perte de valeur, le Groupe n'a pas procédé à l'estimation de la valeur recouvrable du *goodwill* et aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée.

3.13 CAPITAUX PROPRES

3.13.1 Composition du capital social

Au 30 juin 2018, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A	137 606 739	68,29 %	68,34 %
Autres sociétés du groupe Crédit Agricole	3 450 660	1,71 %	1,71 %
Salariés	428 122	0,21 %	0,21 %
Actions en auto-détention	153 046	0,08 %	-
Flottant	59 871 995	29,71 %	29,73 %
TOTAL DES TITRES	201 510 562	100,00 %	100,00 %

3.13.2 Dividendes attribués au cours du premier semestre 2018

Au titre de l'exercice 2017 et conformément aux délibérations de l'Assemblée générale ordinaire du 15 mai 2018, Amundi a versé à ses actionnaires un dividende de 2,50 euros par action soit un montant total de 503 776 milliers d'euros.

<i>En euros</i>	Au titre de l'exercice 2017	Au titre de l'exercice 2016
Dividende ordinaire par action	2,50	2,20

Note 4 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués au bilan à la juste valeur sont valorisés sur la base de prix cotés ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de données observables.

4.1 DÉRIVÉS

La valorisation des dérivés intègre :

- un ajustement relatif à la qualité de la contrepartie (Credit Value Adjustment ou CVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers ;
- un ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (Debt Value Adjustment – DVA) qui vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

4.2 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Autres actifs financiers

Les titres de participation non consolidés cotés (dont essentiellement Resona Holding), les obligations cotées ainsi que les parts de fonds avec une valeur liquidative disponible au moins deux fois par mois sont classés en niveau 1. Tous les autres actifs et passifs valorisés à la juste valeur sont classés en niveau 2 à l'exception des fonds de *Private Equity* qui sont classés en niveau 3.

Autres passifs financiers

Les passifs à la juste valeur sur option résultent de la consolidation des véhicules d'émission d'EMTN. Ces passifs ont été classés en niveau 2.

4.3 ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Les tableaux ci-après présentent les encours au bilan des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur classés par niveau de juste valeur :

En milliers d'euros	Total 30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables	Valorisation fondée sur des données non observables
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 312 839	-	2 312 839	-
Instruments dérivés	2 312 839		2 312 839	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 564 341	4 245 948	2 312 441	5 951
Instruments de capitaux propres	559 283	36 700	522 583	-
Actions et autres titres à revenu variable	459 952	-	459 952	-
Titres de participation non consolidés	99 331	36 700	62 631	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	1 827 791	1 808 778	13 062	5 951
Fonds	1 827 791	1 808 778	13 062	5 951
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 177 267	2 400 470	1 776 797	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 400 470	2 400 470	-	-
Créances sur les établissements de crédit	1 776 797	-	1 776 797	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	447 497	427 524	19 973	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	226 959	206 986	19 973	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	226 959	206 986	19 973	-
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	220 538	220 538	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	220 538	220 538	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	9 324 677	4 673 473	4 645 253	5 951

En milliers d'euros	Total 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables	Valorisation fondée sur des données non observables
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2 660 557	-	2 660 557	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 660 557	-	2 660 557	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 001 703	3 464 450	1 537 253	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	3 912 615	3 464 450	448 165	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Fonds	1 193 900	1 193 900	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 270 550	2 270 550	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	448 165	-	448 165	-
Créances sur les établissements de crédit	1 089 088	-	1 089 088	-
Actifs financiers disponibles à la vente	1 179 241	1 077 238	96 285	5 718
Effets publics et valeurs assimilées	164 394	164 394	-	-
Fonds	665 398	657 874	1 806	5 718
Actions, autres titres à revenu variable, et titres de participations non consolidés	349 449	254 970	94 479	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	8 841 501	4 541 688	4 294 095	5 718

4.4 PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

En milliers d'euros	Total 30/06/2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables	Valorisation fondée sur des données non observables
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 332 905	-	2 332 905	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 332 905	-	2 332 905	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 541 594	-	4 541 594	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	6 874 499	-	6 874 499	-

En milliers d'euros	Total 31/12/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables	Valorisation fondée sur des données non observables
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	2 647 256	-	2 647 256	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 647 256	-	2 647 256	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	3 772 826	-	3 772 826	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	6 420 082	-	6 420 082	-

4.5 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT

Les actifs et passifs financiers évalués au coût comprennent pour l'essentiel les créances et dettes envers les établissements de crédit et le collatéral versé et reçu dans le cadre des contrats de dérivés.

S'agissant d'appels de marge quotidiens, le Groupe Amundi considère que le collatéral versé et reçu est enregistré pour sa juste valeur dans les postes du bilan « comptes de régularisation et actifs divers » et « comptes de régularisation et passifs divers ».

Le Groupe Amundi considère que le coût amorti des créances et dettes envers les établissements de crédit est une bonne approximation de la juste valeur. En effet, il s'agit principalement :

- d'actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les variations de taux d'intérêt n'ont pas d'impact significatif sur la juste valeur, car les taux de rendement de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché (cas des prêts et emprunts) ;
- d'actifs ou passifs à court terme pour lesquels la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché.

Note 5 Autres informations

5.1 INFORMATION SECTORIELLE

Amundi exerce ses activités dans le seul secteur de la gestion pour compte de tiers. Il comporte donc un seul secteur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

En effet, la performance opérationnelle du Groupe n'est pas suivie à un niveau plus fin que le Groupe dans son ensemble. Les éléments qui sont revus à un niveau plus fin sont limités mensuellement à

des informations de volume d'activité du Groupe (collecte, encours) et périodiquement à des informations portant sur les produits nets de commission par segment de clientèle (*retail*, institutionnels). Le Groupe considère que l'ensemble de ces informations correspond davantage à un suivi de l'activité commerciale qu'à une mesure de performance opérationnelle destinée à prendre des décisions d'allocation de ressources. En effet, les charges d'exploitation ne sont pas affectées aux segments de clientèle (*retail* et institutionnels).

Toutefois, le Groupe considère qu'il est utile de publier ces informations sur l'activité commerciale qui sont présentées ci-après en tant qu'information complémentaire par rapport à celles prévues par la norme IFRS 8 :

En millions d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
<i>Retail</i>	919	1 413	516
Institutionnels	339	615	283
Institutionnels, Corporate et Épargne entreprise	268	477	211
Assureurs ⁽¹⁾	71	139	72
Commissions nettes	1 259	2 029	799
Commissions de surperformance	88	175	64
Total des revenus nets de gestion	1 347	2 204	864
Produits nets financiers	- 7	97	56
Autres produits nets	(35)	(43)	(10)
TOTAL DES REVENUS NETS	1 304	2 257	910

(1) Groupe Crédit Agricole et Société Générale.

Par ailleurs, la répartition des revenus nets se décompose par zone géographique de la façon suivante :

En millions d'euros	S1 2018	2017	S1 2017
France	652	1 334	654
Étranger	653	923	256
TOTAL DES REVENUS NETS	1 304	2 257	910

La ventilation des revenus nets repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

5.2 PARTIES LIÉES

5.2.1 Périmètre des parties liées

Les parties liées sont les entreprises qui directement ou indirectement contrôlent ou sont contrôlées par, ou sont sous contrôle commun avec l'entreprise présentant ses états financiers.

Les parties liées d'Amundi sont (i) les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, (ii) les sociétés du groupe Crédit Agricole, à savoir les Caisses Régionales, Crédit Agricole SA, ses filiales, entreprises associées et coentreprises. Aucun montant relatif à ces relations ne fait l'objet de provision pour dépréciation.

Par ailleurs, les fonds dans lesquels le groupe Crédit Agricole investit ne sont pas considérés comme des parties liées.

La liste des sociétés consolidées du Groupe Amundi est présentée dans la note 5.3. Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

5.2.2 Nature des relations avec les parties liées

Amundi a des relations commerciales avec les sociétés du groupe Crédit Agricole.

Le groupe Crédit Agricole intervient comme distributeur des produits financiers du Groupe Amundi, prêteur et emprunteur, contrepartie de dérivés, ainsi que comme dépositaire et agent de calcul. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole met des moyens à disposition auprès d'Amundi et gère son contrat d'assurance des indemnités de fin de carrière.

De son côté, Amundi assure la gestion d'actifs de certains mandats du groupe Crédit Agricole et assure le rôle de teneur de comptes pour les dispositifs d'épargne salariale du groupe Crédit Agricole.

5.2.3 Transactions avec les parties liées

Les tableaux suivants présentent les opérations réalisées avec le groupe Crédit Agricole ainsi que les entités consolidées par mise en équivalence au sein du Groupe Amundi.

Les seules transactions entre Amundi et ses principaux dirigeants sont les rémunérations versées au titre des contrats de travail et les jetons de présence.

En milliers d'euros	Groupe Crédit Agricole		
	S1 2018	2017	S1 2017
RÉSULTAT			
Intérêts et produits (charges) assimilés	(6 321)	(9 200)	(3 284)
Revenus (charges) de commissions	(151 656)	(284 623)	(153 939)
Autres produits (charges) nets	(5 954)	(10 148)	(4 433)
Charges générales d'exploitation	(3 939)	(8 272)	(4 441)
BILAN	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Actif			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	516 013	341 158	4 056 651
Comptes de régularisation et actifs divers	72 690	70 595	52 882
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4 317 706	3 440 397	3 035 509
Passif			
Dettes subordonnées	300 883	303 859	300 916
Dettes envers les établissements de crédit	784 188	576 476	501 548
Comptes de régularisation et passifs divers	234 856	202 948	209 329
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	170 451	104 172	95 867
Hors-bilan			
Garanties données	3 352 731	2 066 196	811 256
Garanties reçues	-	-	-

En milliers d'euros	Entreprises associées et coentreprises		
	S1 2018	2017	S1 2017
RÉSULTAT			
Intérêts et produits (charges) assimilés	-	-	-
Revenus (charges) de commissions	(1 653)	(3 470)	(1 968)
Charges générales d'exploitation	-	-	-
BILAN	30/06/2018	31/12/2017	30/06/2017
Actif			
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Comptes de régularisation et actifs divers	254	569	599
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Comptes de régularisation et passifs divers	1 376	1 158	1 159
Hors-bilan			
Garanties données	-	-	-
Garanties reçues	-	-	-

5.3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

5.3.1 Périmètre au 30 juin 2018 et évolution sur l'exercice

Sociétés consolidées	Notes	Évolution du périmètre	Méthode	30/06/2018		31/12/2017		Implantations
				% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
SOCIÉTÉS FRANÇAISES								
AMUNDI			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI ASSET MANAGEMENT			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI FINANCE			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI FINANCE ÉMISSIONS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI IMMOBILIER			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI INDIA HOLDING			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI INTERMEDIATION			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI ISSUANCE			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI IT SERVICES			Globale	95,4	95,4	95,4	95,4	France
AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI TENUE DE COMPTES			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI VENTURES			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
BFT INVESTMENT MANAGERS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
CPR AM			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
ÉTOILE GESTION			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
LCL ÉMISSIONS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
TOBAM HOLDING COMPANY			Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6	France
TOBAM			Équivalence	4,1	20,0	4,1	20,0	France
FONDS ET OPCV								
ACACIA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
ACAJOU			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI HK -GREEN PLANET FUND			Globale	-	-	-	-	Hong-Kong
AMUNDI PERFORMANCE ABSOLUE ÉQUILIBRE			Globale	-	-	-	-	France
CEDAR			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
CHORIAL ALLOCATION			Globale	99,9	99,9	99,7	99,7	France
GENAVENT		Sortie	Globale	-	-	52,3	52,3	France
LONDRES CROISSANCE 16			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
OPCI IMMANENS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
OPCI IMMO ÉMISSIONS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
PEG - PORTFOLIO EONIA GARANTI			Globale	97,2	97,2	97,2	97,2	France
RED CEDAR			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France

Sociétés consolidées	Notes	Évolution du périmètre	Méthode	30/06/2018		31/12/2017		Implantations
				% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES								
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DEUTSCHLAND	(1)		Globale	-	-	-	-	Allemagne
AMUNDI DEUTSCHLAND GMBH			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Allemagne
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD BUENOS AIRES BRANCH	(2)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Argentine
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS (AUSTRALIA) PTY LIMITED			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Australie
AMUNDI AUSTRIA		Fusion	Globale	-	-	100,0	100,0	Autriche
AMUNDI AUSTRIA GMBH			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Autriche
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Belgique
AMUNDI CZECH REPUBLIC ASSET MANAGEMENT SOFIA BRANCH	(4)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Bulgarie
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD SANTIAGO BRANCH	(2)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Chili
ABC-CA FUND MANAGEMENT CO. LTD			Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	Chine
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT			Équivalence	30,0	30,0	30,0	30,0	Corée
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD JELLING BRANCH	(2)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Danemark
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI BRANCH	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Émirats arabes unis
AMUNDI IBERIA SGIIC SA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Espagne
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD MADRID BRANCH	(2)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Espagne
AMUNDI DISTRIBUTORS USA LLC			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	États-Unis
AMUNDI SMITH BREEDEN		Fusion	Globale	-	-	100,0	100,0	États-Unis
AMUNDI USA INC			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	États-Unis
AMUNDI PIONEER ASSET MANAGEMENT USA, INC			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	États-Unis
AMUNDI PIONEER ASSET MANAGEMENT, INC.			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	États-Unis
AMUNDI PIONEER DISTRIBUTOR, INC.			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	États-Unis
AMUNDI PIONEER INSTITUTIONAL ASSET MANAGEMENT, INC.			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	États-Unis
VANDERBILT CAPITAL ADVISORS LLC			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	États-Unis
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD PARIS BRANCH	(2)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	France
AMUNDI HELLAS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Grèce
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Hong-Kong
AMUNDI HONG KONG Ltd			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Hong-Kong
AMUNDI INVESTMENT FUND MGMT PRIVATE LTD CO.			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Hongrie
SBI FUNDS MANAGEMENT PRIVATE LIMITED			Équivalence	37,0	37,0	37,0	37,0	Inde
KBI GLOBAL INVESTORS LTD			Globale	87,5	100,0	87,5	100,0	Irlande
KBI FUND MANAGERS LTD			Globale	87,5	100,0	87,5	100,0	Irlande
KBI GLOBAL INVESTORS (NORTH AMERICA) LTD			Globale	87,5	100,0	87,5	100,0	Irlande
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Irlande
AMUNDI IRELAND LTD			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Irlande
AMUNDI REAL ESTATE ITALIA SGR SPA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Italie
AMUNDI SGR SPA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Italie
PIONEER INVESTMENT MANAGEMENT SGR P.A.		Fusion	Globale	-	-	100,0	100,0	Italie
AMUNDI JAPAN			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Japon

Sociétés consolidées	Notes	Évolution du périmètre	Méthode	30/06/2018		31/12/2017		Implantations
				% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt	
AMUNDI JAPAN HOLDING			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Japon
AMUNDI GLOBAL SERVICING			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Luxembourg
AMUNDI LUXEMBOURG		Fusion	Globale	-	-	100,0	100,0	Luxembourg
FUND CHANNEL			Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0	Luxembourg
PIONEER ASSET MANAGEMENT S.A.			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Luxembourg
AMUNDI MALAYSIA SDN BHD			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Malaisie
WAFA GESTION			Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	Maroc
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD MEXICO CITY BRANCH	(2)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Mexique
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Pays-Bas
AMUNDI POLSKA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Pologne
AMUNDI CZECH REPUBLIC INVESTICNI SPOLECNOST AS			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Rép. Tchèque
AMUNDI CZECH REPUBLIC ASSET MANAGEMENT			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Rép. Tchèque
PIONEER INVESTICNI SPOLECNOST, A.S.		Fusion	Globale	-	-	100,0	100,0	Rép. Tchèque
AMUNDI ASSET MANAGEMENT S.A.I. SA			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Roumanie
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	(1)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Royaume-Uni
AMUNDI UK Ltd			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Royaume-Uni
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD LONDON BRANCH	(2)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Royaume-Uni
AMUNDI IRELAND LTD LONDON BRANCH	(3)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Royaume-Uni
AMUNDI SINGAPORE Ltd			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Singapour
AMUNDI IRELAND LTD SINGAPORE BRANCH	(3)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Singapour
FUND CHANNEL SINGAPORE BRANCH	(5)		Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0	Singapour
AMUNDI CZECH REPUBLIC ASSET MANAGEMENT BRATISLAVA BRANCH	(4)		Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Slovaquie
AMUNDI SUISSE			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Suisse
PIONEER GLOBAL INVESTMENTS (TAIWAN) LTD			Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	Taiwan

(1) Succursales d'AMUNDI ASSET MANAGEMENT.

(2) Succursales de PIONEER GLOBAL INVESTMENTS LTD.

(3) Succursales de PIONEER INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED.

(4) Succursales de PIONEER ASSET MANAGEMENT A.S.

(5) Succursale de FUND CHANNEL.

5.3.2 Mouvements de périmètre significatifs au cours de l'exercice

Aucun mouvement de périmètre significatif n'est intervenu au cours du premier semestre 2018.

5.4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan comprennent :

- les engagements de garantie des fonds ;

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Engagements de garantie donnés	21 237 035	21 322 324

- les engagements de financement relatifs au « Credit Revolving Facility » accordé à Amundi pour 1 750 000 milliers d'euros ;
- les notionnels des dérivés contractés auprès des fonds et des contreparties de marché dont les justes valeurs sont présentées en note 3.2. et 3.3 ;

En milliers d'euros	30/06/2018	31/12/2017
Instruments de taux d'intérêts	2 387 523	2 667 582
Autres instruments	51 236 905	46 469 805
TOTAL NOTIONNELS	53 624 428	49 137 387



Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

3.1

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

60

3.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Amundi, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Instruments financiers » de la note 1.3.2 « Principes comptables applicables à l'arrêté intermédiaire » et la note 6.2.7 « Effets de l'application de la norme IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 », ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 septembre 2018

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Laurent Tavernier

Anik Chaumartin

Olivier Durand

Claire Rochas



Personne responsable du rapport financier semestriel

4.1

ATTESTATION DU RESPONSABLE

62

4.1 ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en affecter la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant au Chapitre 01 du présent rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions avec les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restants de l'exercice.

L'attestation d'examen limité relatif aux comptes consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2018 figure ci-dessus, au Chapitre 03.

Le 19 septembre 2018
Yves Perrier
Directeur Général de la Société

Amundi

Société anonyme au capital de 504 260 885 euros (au 2 août 2018)

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris

314 222 902 RCS PARIS

Site Internet

www.amundi.fr

Crédits illustrations : Borja Bonaque

Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80
INFORMATION DESIGN

